



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

OBSERVATOIRE RÉGIONAL CHIFFRES CLÉS 2024

OCTOBRE 2025

Installation

Transmission



Edito

L'OBSERVATOIRE, un outil incontournable !

Ce document est réalisé grâce aux éléments du réseau des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, de la MSA, des collectivités territoriales, de l'Etat et de partenaires. C'est bien grâce aux contributions de tous, et je les en remercie, que nous pouvons construire ce document regroupant notamment des données sur l'installation, la transmission et les prêts d'honneur.

Cet observatoire est un document indispensable qui est connu et reconnu par l'ensemble de la profession agricole ainsi que par la DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les Chambres d'agriculture jouent pleinement leur rôle sur l'ensemble du territoire. En premier lieu au travers du PAIT, porte d'entrée incontournable pour les porteurs de projet et les cédants de tous horizons. De plus, les collaborateurs de notre réseau sont aussi là pour accompagner, conseiller, guider, tout au long des démarches d'installation et/ou de transmission.

Le réseau des Chambres d'agriculture a un rôle central à jouer dans les actions politiques et techniques, mais c'est bien avec l'ensemble des partenaires que nous arriverons à atteindre nos objectifs. Soyez assurés de notre volonté de fédérer la profession agricole pour relever ce défi.

Au 1er janvier 2023, nous avons débuté une nouvelle programmation de la Politique Agricole Commune, avec la mise en place au 1er juin de la Dotation Nouveau et Jeunes Agriculteurs (DNJA).

L'ensemble des équipes en charge des dossiers Installation-Transmission du réseau des Chambres d'agriculture, et moi-même, vous souhaitons une bonne lecture.

Florent CLAUDEL

Élu Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine

Sommaire

	S'INSTALLER
04	Le Point Accueil Installation (Transmission)
08	Le Plan de Professionnalisation Personnalisé
15	De la Dotation Jeune Agriculteur à la Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs
25	Le Prêt d'Honneur
	TRANSMETTRE
31	Le renouvellement des générations
33	Le Point Accueil (Installation) Transmission
35	Le Répertoire Départ Installation

Les abréviations

AB Agriculture biologique	DNJA Dotation nouveaux et jeunes agriculteurs
AITA Accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture	FEADER Fond européen agricole pour le développement rural
ARE Aide au retour à l'emploi	HCF Hors cadre familial
BPREA Brevet professionnel responsable d'entreprise agricole	IANA Fond initiative agri Nouvelle-Aquitaine
CEPPP Centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé	MSA Mutualité sociale agricole
CDOA Commission départementale d'orientation de l'agriculture	PAIT Point accueil installation transmission
CF Cadre familial	PE Plan d'entreprise
CP Commission permanente	PH Prêt d'Honneur
CTA Certificat de technicien agricole	PPP Plan de professionnalisation personnalisé
DJA Dotation jeune agriculteur	RDI Répertoire départ installation

S'installer



Le Point Accueil Installation (Transmission)

C'est

Accueillir

Tous les porteurs de projet, l'avancée de leurs réflexions, les productions envisagées, les débouchés...

Informier

Réglementations, démarches, statuts, aides.

Orienter

Vers les partenaires du PAI(T), les experts, les administrations...

Suivre

Des porteurs de projet passés au PAI(T)

La porte d'entrée du parcours à l'installation

Les porteurs de projet peuvent accéder à une information collective, un premier entretien individuel, puis de nombreux entretiens sur la même année ou l'année suivante. Nous recensons ici uniquement l'activité du PAI(T) liée au premier rendez-vous réalisé en 2024. D'accès gratuit pour les porteurs de projet, il bénéficie de financements publics (Etat et Conseil Régional).

Les PAI(T) sont labellisés par le Préfet de région. Depuis 2018, le PAI est devenu PAIT. Dans 11 départements, la Chambre d'agriculture a été habilitée PAIT. En Lot-et-Garonne, le PAIT est géré par une association. Il va perdurer encore jusqu'en 2026, pour laisser place ensuite au 1^{er} janvier 2027 à France Service Agriculture. Les éléments présentés ci-après concernent les porteurs de projet.

En 2024, le nombre de nouveaux entretiens au PAI(T) poursuit sa légère baisse

Nombre de nouveaux entretiens individuels réalisés au Point Accueil Installation

	2024	2023	Moyenne 2018-2024
Charente	188	204	221
Charente-Maritime	237	309	298
Corrèze	270	247	229
Creuse	154	196	178
Dordogne	338	395	392
Gironde	201	211	278
Landes	146	153	172
Lot-et-Garonne	235	271	274
Pyrénées-Atlantiques	323	310	345
Deux-Sèvres	253	221	228
Vienne	153	169	188
Haute-Vienne	247	279	275
NOUVELLE-AQUITAINE	2 745	2 965	3 080

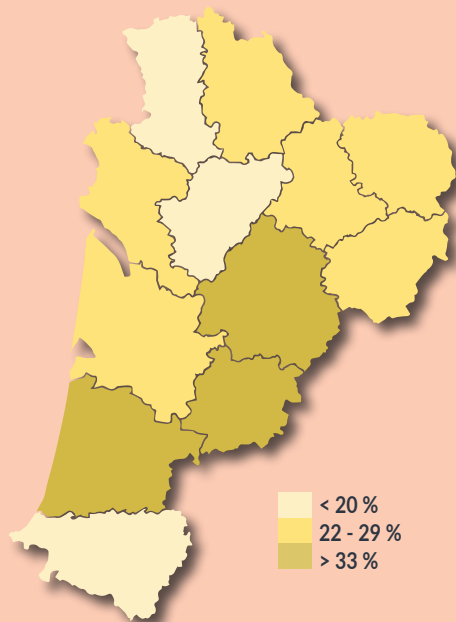
■ **3 080 entretiens individuels annuels** réalisés dans les PAI(T) en moyenne, depuis 2018.

■ Avec **2 745 premiers entretiens individuels** à l'échelon régional, il y a une baisse de 11 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années et de 7 % par rapport à 2023. Les PAI(T) de Dordogne et Pyrénées-Atlantiques accueillent en moyenne plus de 300 porteurs de projet par an (respectivement 392 et 345). Les départements de Gironde et Charente-Maritime observent un recul de plus de 20 % (- 28 % en Gironde) non sans lien avec la crise viticole. Inversement deux départements observent une progression depuis 2018 : Corrèze (+ 18 %) et Deux-Sèvres (+ 11 %).

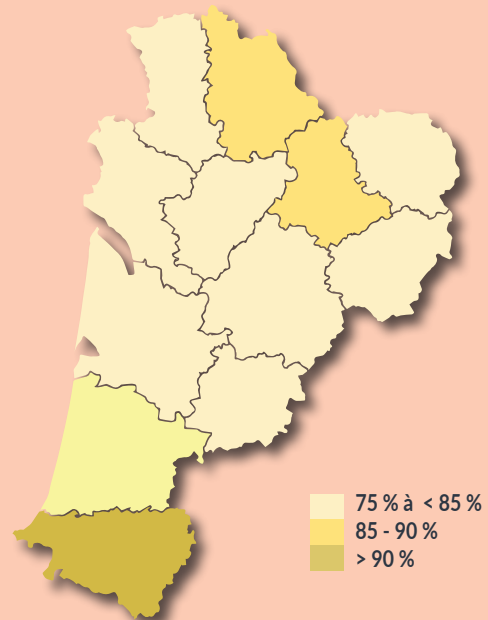
■ **3 259 porteurs de projets** ont été rencontrés en 2024 (baisse de 7 % par rapport à 2023) en intégrant les entretiens collectifs qui sont réalisés sur 5 départements et accueillent 500 porteurs de projets sur 60 sessions.

Le profil des porteurs de projet accueillis au PAI(T) en 2024

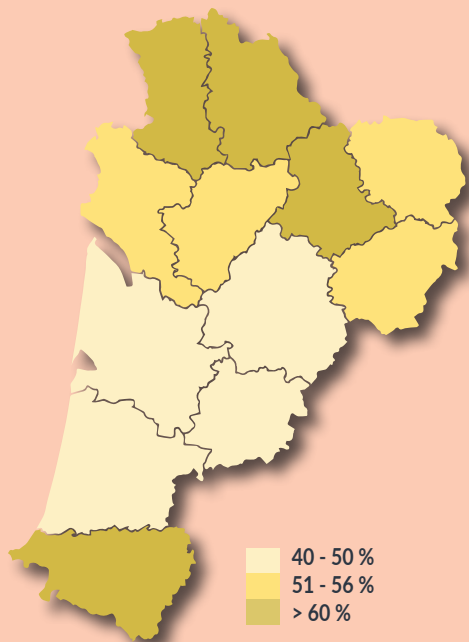
Part des porteurs de projet de 41 ans et plus



Part des porteurs de projet ayant au minimum un niveau bac



Part des moins de 41 ans ayant le niveau 4 agricole ou équivalent



Plus de 5 porteurs de projet sur 10 sont éligibles à la D(N)JA

- En 2024, chez les moins de 41 ans, **54 %** des porteurs de projet ayant eu un entretien individuel ont au moins un diplôme de niveau 4 agricole ou équivalent. Dans 4 départements, cet indicateur dépasse les 60 %. Par ailleurs, les 2/3 des porteurs de projets de moins de 31 ans disposent d'un diplôme de niveau bac agricole ou plus, alors qu'ils sont 42 % chez les plus de 31 ans.
- **Les ¾ des porteurs de projet ont 40 ans et moins.** De façon stable, en 2024, les 3/4 des entretiens individuels concernent des porteurs de projet de 40 ans et moins. Il y a 665 porteurs de projet de 41 ans et plus qui ont sollicité un entretien. En Dordogne, Landes et Lot-et-Garonne, ils représentent au moins 1/3 des entretiens.
- A l'issue de l'entretien, **7 porteurs de projet sur 10 sont orientés vers le CEPPP** soit 1 936 personnes en Nouvelle-Aquitaine (une part stable par rapport à 2023).



Le Point Accueil Installation (Transmission)

Le profil des candidats accueillis au PAI(T)

Caractéristiques des porteurs de projet par département

	Part des femmes	Part d'origine non agricole	Part des 40 ans et moins	Part des salariés	Part des demandeurs d'emploi
Charente	39 %	52 %	81 %	48 %	23 %
Charente-Maritime	38 %	53 %	71 %	41 %	25 %
Corrèze	41 %	58 %	74 %	36 %	33 %
Creuse	30 %	37 %	77 %	43 %	19 %
Dordogne	46 %	52 %	65 %	34 %	31 %
Gironde	38 %	71 %	78 %	43 %	22 %
Landes	40 %	78 %	61 %	46 %	19 %
Lot-et-Garonne	39 %	69 %	67 %	50 %	17 %
Pyrénées-Atlantiques	37 %	55 %	87 %	44 %	28 %
Deux-Sèvres	38 %	38 %	83 %	56 %	16 %
Vienne	36 %	44 %	74 %	44 %	22 %
Haute-Vienne	44 %	56 %	74 %	37 %	24 %
NOUVELLE-AQUITAINE	39 %	55 %	75 %	43 %	24 %

En 2024 :

■ **Plus de la moitié** des porteurs de projet sont d'origine non agricole. Il existe des différences selon les départements et les caractéristiques du porteur de projet : près des 2/3 des femmes ne sont pas d'origine agricole, contre juste 1 fois sur 2 chez les hommes.

■ **Près de 6 fois sur 10** les porteurs de projet sont des hommes. Des profils différents entre Creuse et Dordogne, par exemple.

■ **43 %** des porteurs de projet qui se présentent au PAI sont salariés (45 % en 2023 et 43 % en 2022) et plus de la moitié dans le domaine agricole, soit 22 % de l'ensemble des porteurs de projets. En Deux-Sèvres, près de 4 porteurs de projet sur 10 ayant un entretien au PAI est salarié agricole.

■ **1 fois sur 4** le porteur de projet est demandeur d'emploi (stable par rapport à 2023 et 2022). En Corrèze, 1 porteur de projet sur 3 est demandeur d'emploi et en Dordogne 3 fois sur 10. Parmi les demandeurs d'emplois les 3/4 (72 % en 2023) sont indemnisés.

■ **L'âge moyen** des porteurs de projet est de 33,7 ans (stable par rapport à 2023) avec un écart marqué entre les hommes et femmes (respectivement 32,5 ans et 35,6 ans). Cet écart est principalement marqué chez les moins de 41 ans : les femmes ont un âge moyen de 30,6 ans versus 28,1 ans chez les hommes.

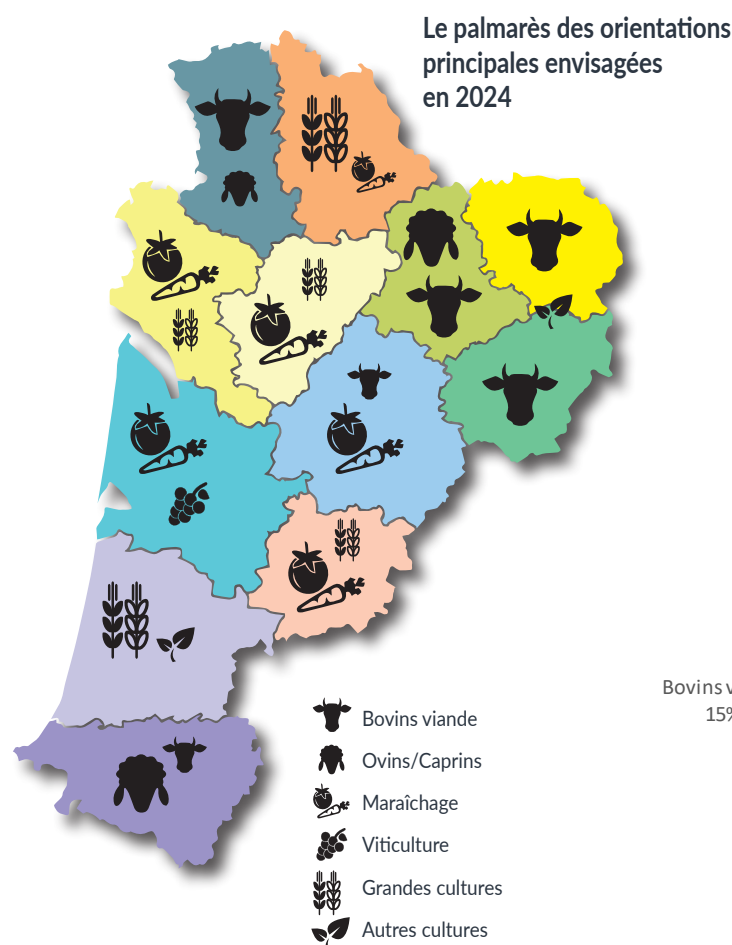
Le maraîchage toujours dans les premières intentions, mais en retrait.

■ En 2024, l'attrait du maraîchage passe en dessous de la barre d'1 porteur de projet sur 5 (1/4 en 2021 et 2020, 1/5 en 2022 et 2023). Il est prédominant dans 4 départements de Nouvelle-Aquitaine : Charente-Maritime, Gironde, Dordogne et Lot-et-Garonne, avec **près de 3 projets sur 10 dans ces deux derniers départements**.

■ En 2024, exceptionnellement, les projets sont quasiment autant axés sur des productions végétales (49 %) qu'animales (51 %). La mise en œuvre de la nouvelle DNJA est possiblement un facteur de changement. Les départements d'ex-Limousin, des Deux-Sèvres et des Pyrénées-Atlantiques se démarquent toujours par des projets prédominants en productions animales (entre 64 % et 77 %). Dans les Pyrénées-Atlantiques, de façon permanente, 3 fois sur 10 l'élevage ovin est l'orientation dominante. En Creuse, la moitié des projets prévoit les « bovins viande » en production principale.

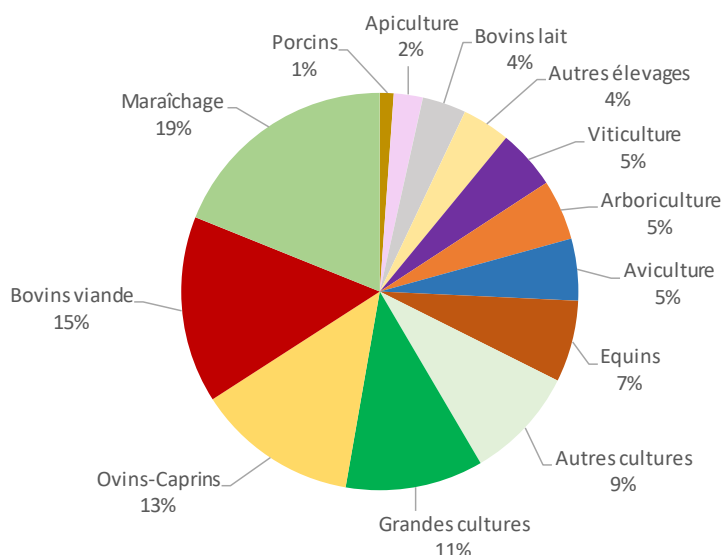
Il est à noter le maintien au niveau 2023 des souhaits en viticulture en Gironde (1/5), en net retrait par rapport aux années précédentes (1/3).

En Nouvelle-Aquitaine, la production équine se maintient avec 7 % des projets.



1 projet sur 5
souhaité en maraîchage

Nouvelle-Aquitaine, productions principales envisagées au PAI(T) en 2024





Le Plan de Professionnalisation Personnalisé

Diminution des PPP agréés et progression des PPP validés

Evolution annuelle des PPP	PPP agréés 2024	PPP validés 2024	PPP agréés 2023	PPP validés 2023	PPP agréés/an (moy. 2018-24)	PPP validés/an (moy. 2018-24)
Charente	90	42	80	53	74	45
Charente-Maritime	91	79	123	73	97	55
Corrèze	85	63	80	69	75	60
Creuse	95	115	76	88	85	63
Dordogne	137	99	211	96	160	68
Gironde	108	77	114	70	121	74
Landes	60	52	77	55	66	50
Lot-et-Garonne	62	51	52	61	53	48
Pyrénées-Atlantiques	188	152	199	149	203	150
Deux-Sèvres	127	101	110	85	116	88
Vienne	74	65	67	56	57	49
Haute-Vienne	118	61	103	55	106	50
NOUVELLE-AQUITAINE	1 235	957	1 292	910	1 213	800

Le Plan de Professionnalisation Personnalisé est une évaluation des compétences, suivie d'un plan d'actions pour sécuriser chaque projet d'installation éligible aux aides nationales.

Chaque jeune réalise, avec deux conseillers, un état des lieux de ses compétences vis-à-vis de son projet d'installation afin de déterminer ses besoins en formation et/ou en stage.

Le dispositif est coordonné dans les départements par les Chambres d'agriculture qui pilotent les Centres d'Elaboration des PPP.

La mise en œuvre s'appuie sur des partenariats qui impliquent les structures qui accompagnent les porteurs de projet : CFPPA, CIVAM, les Maisons Familiales et Rurales, centres de gestion, GAB, ARDEAR...

■ Depuis 2018, en moyenne 1 215 PPP ont été agréés et 822 PPP ont été validés.

■ 1 277 candidats à l'installation (soit 1 porteur de projet sur 2,2 passés au PAI(T) ont été reçus en entretien PPP en 2024).

■ 1 235 PPP ont été agréés en 2024. Ce chiffre est en légère diminution (- 4 %) par rapport à 2023. Alors que 6 départements enregistrent une progression du nombre des PPP (+ 25 % pour la Creuse, + 19 % pour le Lot-et-Garonne, + 15 % pour la Haute-Vienne et les Deux-Sèvres, + 12,5 % pour la Charente et + 10 % pour la Vienne), certains accusent une baisse significative comme la Dordogne (- 35 %), la Charente-Maritime (- 26 %) et les Landes (- 22 %).

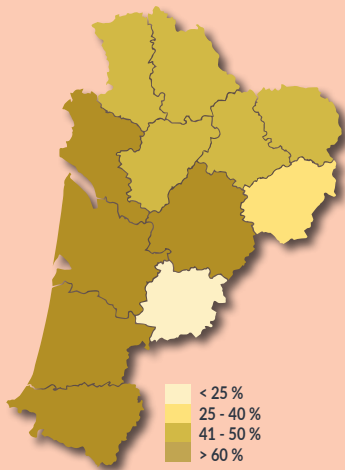
■ Le nombre de PPP validés progresse (+ 5,2 %) : 957 PPP ont été validés contre 910 l'an passé. C'est le département de la Creuse qui enregistre la plus forte progression (+ 30 %).

PPP et DNJA :

Depuis le 1er juin 2023, le PPP est un critère de sélection permettant de vérifier que le futur bénéficiaire de la DNJA dispose des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet. Par conséquent, au moment du dépôt de sa demande d'aide à l'installation, le candidat devra justifier d'un PPP validé ou d'un PPP agréé, assorti des attestations de réalisation des formations prescrites avant installation.

Le stage collectif de 21 heures est la seule composante obligatoire du PPP prescrite par les conseillers du CEPPP. Cependant, 3 candidats sur 4 ont des préconisations de formations « entrepreneuriales » et/ou « techniques » avant ou après dépôt de leur dossier d'installation.

Ratio PPP agréés/contacts PAI(T)



Tous les porteurs de projet rencontrés au PAI(T) ne réalisent pas un PPP. A l'issue du PAI(T), 1 936 porteurs de projet soit 70 % des contacts, ont été orientés vers le CEPPP. Ce chiffre est stable par rapport à 2023. En 2024, en moyenne, **2,2 fois plus de rendez-vous PAI(T) ont été assurés que d'entretiens PPP**. C'est dans le Lot-et-Garonne que le ratio PPP agréés/contacts PAI(T) est le plus faible avec près de 4,5 fois moins de PPP établis que de contacts PAI(T). Les départements de la Corrèze, la Haute-Vienne, la Vienne, la Creuse, la Charente et les Deux-Sèvres enregistrent entre 2 et 3 fois moins de PPP que de rendez-vous PAI(T). Et c'est dans les Pyrénées-Atlantiques et en Dordogne que ce ratio est le plus élevé (62 %).

Des préconisations personnalisées

- Les objectifs de personnalisation sont réels. 21 % des candidats n'ont que le stage 21 heures à réaliser.
- Les préconisations de formation sont diversifiées. En moyenne, 79 % des candidats ont des préconisations de formations avant et/ou après installation.
- En Gironde, Dordogne, Charente, Creuse, Corrèze, Haute-Vienne, Deux-Sèvres, Creuse et Vienne, plus de 9 candidats sur 10 ont des préconisations de formations.

	21 heures uniquement	Candidats ayant des formations à effectuer (en + du stage 21 heures)	Stages en exploitation préconisés
Charente	2 %	98 %	0 %
Charente-Maritime	43 %	57 %	9 %
Corrèze	3 %	97 %	6 %
Creuse	6 %	94 %	4 %
Dordogne	0 %	100 %	0 %
Gironde	0 %	100 %	3 %
Landes	21 %	67 %	0 %
Lot-et-Garonne	92 %	8 %	0 %
Pyrénées-Atlantiques	60 %	40 %	0 %
Deux-Sèvres	5 %	95 %	19 %
Vienne	7 %	93 %	0 %
Haute-Vienne	2 %	98 %	2 %
NOUVELLE-AQUITAINE	20 %	79 %	4 %

■ < à la moyenne régionale
■ > à la moyenne régionale

Le Plan de Professionnalisation Personnalisé

Les formations préconisées

■ **Comme en 2023, en moyenne 2 formations sont préconisées par candidat.**

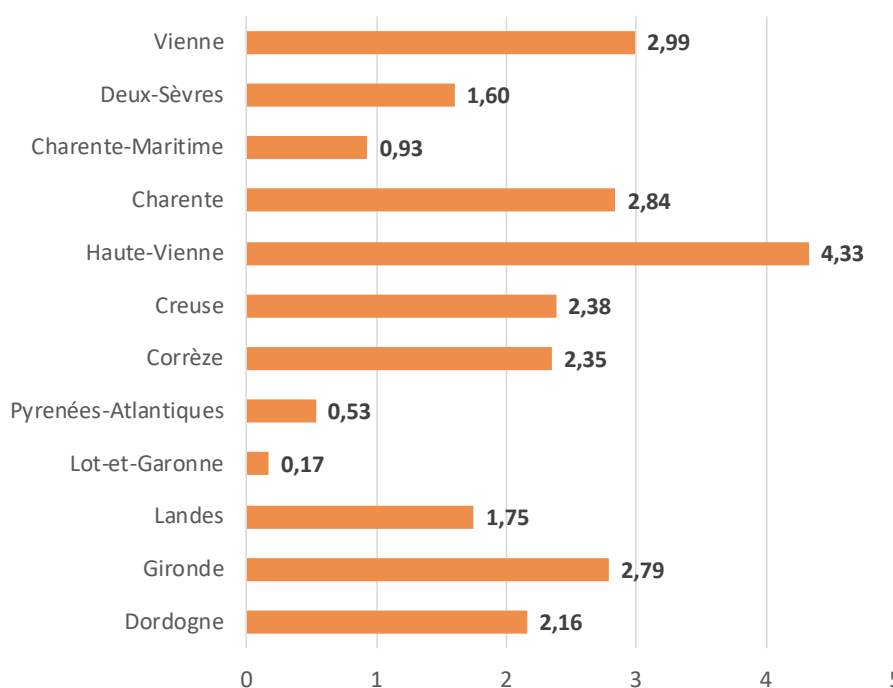
Le département de la Haute-Vienne est celui qui préconise le plus de formations (4,3 formations en moyenne par candidat) suivi par la Vienne, la Charente et la Gironde.

■ **Le stage d'application en exploitation agricole** correspond à des acquisitions de compétences techniques pointues sur des durées de 1 à 6 mois. **Il est proposé dans 4 % des cas.** Comme l'an passé, il reste le plus prescrit dans les Deux-Sèvres avec 19 % des candidats qui le réalise.

■ Parmi les **thématiques de formations les plus suivies**, nous retrouvons :

- Approche globale de l'entreprise (36 %)
- Gestion/Analyse économique (31 %)
- Fiscalité/Juridique (17 %)
- Comptabilité (12 %)
- Techniques de productions végétales et animales (8 %)
- Commercialisation (5 %)

Nombre moyen de formations par candidat



FOCUS / STAGE 21 HEURES

Le stage collectif de 21 heures est ouvert à tous les porteurs de projet d'une installation en agriculture. En Nouvelle-Aquitaine, il est gratuit dès lors qu'il est réalisé dans le cadre d'un PPP.

Il vise à :

- maîtriser les enjeux de l'installation en agriculture, qu'ils soient économique, social, environnemental et personnel,
- se familiariser avec les documents administratifs et les démarches à réaliser dans le cadre de l'installation,
- créer des liens entre porteurs de projet, en responsabilité d'une exploitation à très court terme et positionner leur projet dans la diversité de l'agriculture.

Dans chaque département de Nouvelle-Aquitaine, un organisme de formation est habilité pour assurer la mise en œuvre du stage collectif de 21 heures. Cette mise en œuvre peut varier suivant les départements. Le stage peut se dérouler sur 3 journées consécutives ou bien être étalé sur 2 à 3 semaines. Il s'articule toujours autour d'interventions de différents organismes sur des questions liées aux démarches d'affiliation, aux risques professionnels et sanitaires, au foncier, au domaine juridique et fiscal, au financement...

Des ateliers personnalisés, des sous-groupes, des tables rondes et des témoignages de chefs d'exploitation peuvent également être organisés en fonction des projets des stagiaires. Dans certains départements, le stage 21 h intègre même des visites d'exploitation.

■ En 2024, **78 sessions** ont été réalisées réunissant 1 152 stagiaires.



	Organisme habilité	Nombre de sessions (2024)	Nombre de stagiaires (2024)
Charente	Chambre d'agriculture de la Charente	5	81
Charente-Maritime	Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime	8	99
Corrèze	Chambre d'agriculture de la Corrèze	6	81
Creuse	Chambre d'agriculture de la Creuse	5	85
Dordogne	CFPPA de la Dordogne	5	108
Gironde	CFPPA de la Gironde	7	89
Landes	CFPPA des Landes et Maison Familiale Rurale Mixte	5	55
Lot-et-Garonne	Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne	5	64
Pyrénées-Atlantiques	CFPPA des Pyrénées Atlantiques	11	185
Deux-Sèvres	Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres et CIVAM Haut Bocage	10	109
Vienne	Chambre d'agriculture de la Vienne	5	84
Haute-Vienne	Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne	6	112
NOUVELLE-AQUITAINE		78	1 152

FOCUS / FORMATIONS CERTIFIANTES

« CERTICREA »

« CERTICREA » est une certification professionnelle des Chambres d'agriculture inscrite au Répertoire Spécifique de France Compétences, pour créer ou reprendre une entreprise dans le secteur agricole et rural.

Les porteurs de projet suivent un parcours de formation "à la carte", établi lors de l'entretien PPP, et qui :

- comporte des modules obligatoires et des modules optionnels
- apporte des compétences en gestion d'entreprise et des outils d'analyse pour s'assurer de la viabilité de son exploitation agricole - permet de bénéficier de conseils d'experts pour démarrer sereinement la fonction de chef d'exploitation.

Pour délivrer cette certification professionnelle les Chambres d'agriculture doivent être habilitées par France Compétences.

■ En 2024, il y a eu **56 sessions** qui ont réuni **259 stagiaires** avec un taux de réussite de 81 %.

« ENTREPRENDRE EN AGRICULTURE PAYSANNE »

« ENTREPRENDRE EN AGRICULTURE PAYSANNE » est une certification professionnelle du réseau de l'Agriculture Paysanne.

D'une durée de 11 mois, le parcours de formation comprend 70 % de stage en entreprise et 30 % du temps en centre de formation.

Elle permet l'acquisition des compétences entrepreneuriales indispensables à la création, à la reprise ou au développement de fermes en Agriculture paysanne, telles que la gestion de projet, le dimensionnement et l'analyse de son projet selon les valeurs de l'agriculture paysanne dont la viabilité et la vivabilité, l'intégration de son projet au sein d'un territoire et d'un réseau paysan, l'organisation du travail et la commercialisation.

La certification professionnelle « Entreprendre en Agriculture Paysanne » est reconnue et validée par France Compétences (RS5942).

■ En 2024, en Nouvelle-Aquitaine, **4 sessions** ont réuni **35 stagiaires** avec un taux de réussite de 93 %.

NB : « CERTICREA » et « ENTREPRENDRE EN AGRICULTURE PAYSANNE » ne donnent pas d'équivalence de diplôme, titre ou de certificat de qualification professionnelle.



Pour en savoir plus, contacter le PAIT de votre département : <https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/point-accueil-installation-transmission> ou consulter le site de Cap Métiers : <https://www.cmaformation-na.fr/formations/view/202308171693> ou le site de l'ARDEAR : (<https://www.agriculturepaysanne.org/Entreprendre-en-Agriculture-Paysanne>)

FOCUS / TEST D'ACTIVITÉ VIA LES ESPACES TEST

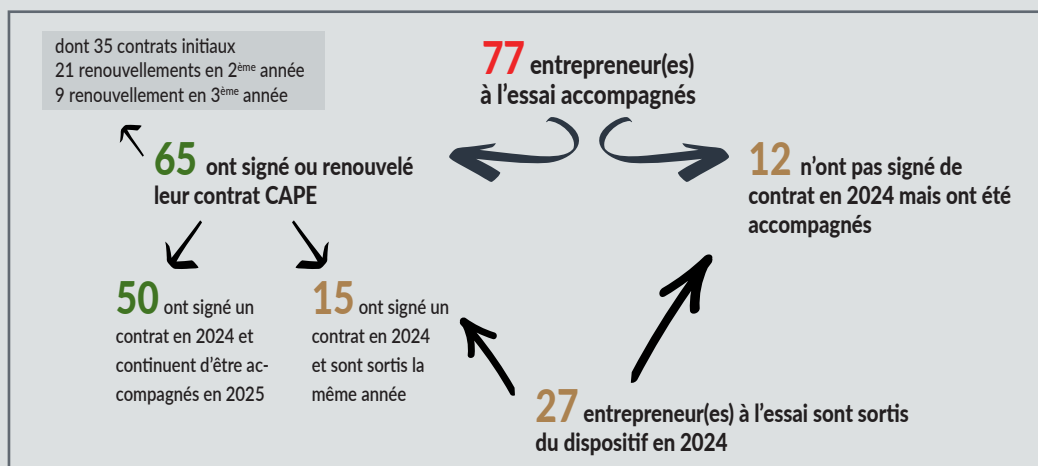
Les objectifs d'un espace test

Il permet à une personne sous contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) de tester son activité agricole grande culture sur un lieu test (permanent ou temporaire) pendant 3 ans maximum. Chaque lieu est soutenu par une structure qui assure en direct ou via une autre structure une fonction de couveuse (mise à disposition d'un cadre légal au test), de pépinière (mise à disposition des moyens de production) et d'accompagnement (technique et humain).

En Nouvelle-Aquitaine, 11 structures assurent ces missions et accompagnent ainsi en 2024 plus de 70 personnes en test d'activité.

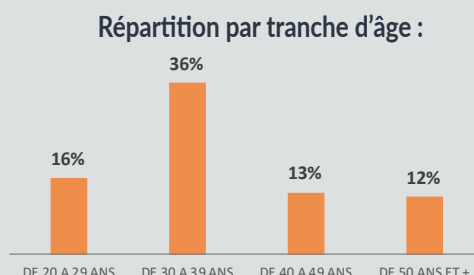
La Région Nouvelle-Aquitaine soutient le temps d'accompagnement des couvées de ces 11 structures, et expérimente depuis 2024 une aide aux investissements en maraîchage/petit fruits et transformation/commercialisation.

■ En 2024, **65 contrats CAPE** sont signés ou renouvelés et 12 entrepreneurs à l'essai sans renouvellement de contrat ont continué à être accompagnés (répartition ci-dessous).



Sur ce public il y a :

- autant d'hommes que de femmes (39 et 38)
- la moitié qui a moins de 40 ans
- près de 7 projets sur 10 sur des productions végétales (45 % en maraîchage)
- 48 se testent en individuel et 29 en collectif
- 12 personnes n'ont pas donné suite au projet et 15 personnes se sont installées, en majorité sur une structure proche du lieu du test.



Pour en savoir plus, contacter le PAIT de votre département : <https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/point-accueil-installation-transmission> ou consulter le site de RENETA : <https://reneta.fr/>

FOCUS / TEST D'ACTIVITÉ VIA LE STAGE PARRAINAGE

Les objectifs du contrat de parrainage sont :

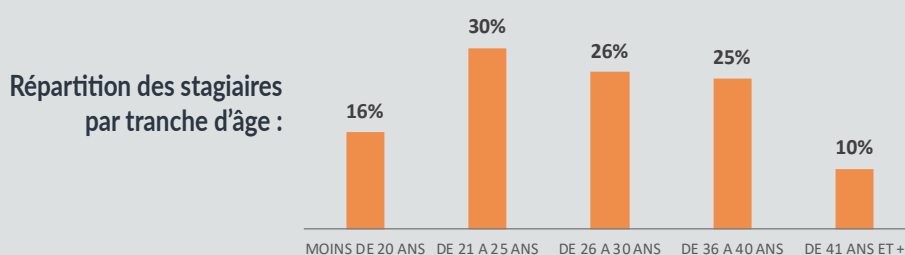
- la montée en compétence et la préparation du projet de reprise ou d'association :
 - le transfert des savoirs entre le cédant et le repreneur
 - la connaissance des spécificités de l'entreprise et la maîtrise de l'outil de production
- la découverte de l'environnement socio-professionnel
- pour un projet en société, s'ajoutent des objectifs sur les relations humaines en général, afin de bien appréhender la capacité à gérer ensemble une exploitation.

Le stage parrainage peut se réaliser entre 3 et 18 mois.

Le stagiaire perçoit une rémunération en fonction de ses droits de retour à l'emploi (ARE), ou d'un forfait stagiaire de la formation professionnelle en cas de convention France Travail.

■ En 2024, **150 stages parrainages** ont démarré, en progression par rapport à 2023 (145) et 2022 (103). Ils sont situés sur tous les départements de Nouvelle-Aquitaine. Les départements de Corrèze, Deux-Sèvres et Dordogne ont une activité plus soutenue que la moyenne des autres départements.

- Il y a autant d'hommes que de femmes (39 et 38)
- 90 % a moins de 41 ans. L'âge moyen est de 30 ans.
- 37 % des stagiaires sont dans la classe d'âge 31-35 ans.



- Près de 7 projets sur 10 sur des productions végétales (45 % en maraîchage)
- 48 se testent en individuel et 29 en collectif
- En 2024, il y a eu **130 fins de stages parrainage** (108 en 2023).
 - Pour 41 %, le stage parrainage a déjà permis l'installation sur le lieu de stage.
 - Pour 32 %, le projet d'installation est en cours.
 - Pour le quart restant, il s'agit à part égale soit d'un abandon du projet agricole soit d'une réorientation du projet agricole.

De la Dotation Jeune Agriculteur à la Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs

■ En 2024, tous les dossiers sont des dossiers DNJA qui ont été déposés dès juin 2023 et ont obtenu un avis favorable au passage en Commissions permanentes de la Région sur l'année 2024.

La DNJA est une aide (cofinancement Région FEADER) dédiée aux personnes âgées de 18 à 55 ans souhaitant s'installer pour la première fois comme chef d'exploitation agricole ou installées depuis moins de 3 ans.

Elle comporte :

- **un volet « trésorerie »** uniquement accessible aux « jeunes agriculteurs » âgés de moins de 41 ans dont le montant varie selon la zone d'installation, le type d'installation hors cadre familial et/ou agriculture biologique.

Montant de la D(N)JA volet "Trésorerie"

DJA en Nouvelle-Aquitaine	Zone de plaine	Zone défavorisée	Zone de montagne
DJA minimum	13 000 €	15 000 €	17 000 €
HCF	5 500 €		
Reprise de terres converties en AB	4 000 € Reprise AB > 1 ha	10 000 € Reprise AB > 5 ha, et > 85% des surfaces	
Aide Trésorerie maximum	28 500 €	30 500 €	32 500 €

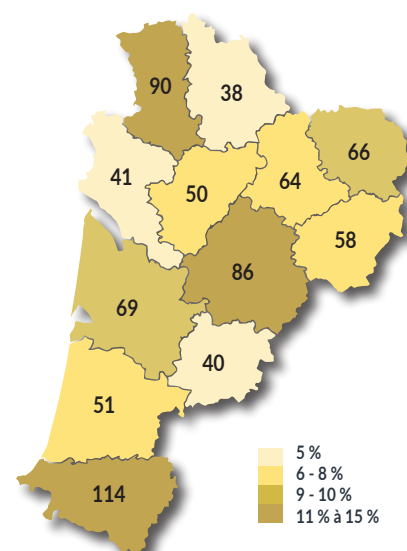
- **Un volet « outil de production »** accessible pour les jeunes agriculteurs de moins de 41 ans et les nouveaux agriculteurs de 41 ans à 54 ans. Le montant du volet « Outil de production » dépend du montant de dépenses prises en compte et de la nature des productions prévues dans le projet d'installation. En 2024, Le montant minimal d'aide publique du volet « outil de production » est de 4 000 €, le montant maximal de 22 000 €. A compter de mars 2025, le montant du volet outil de production a évolué prenant en compte 3 catégories de production : herbivores, granivores et autres. Le montant minimum est de 4 300 € et le montant maximum est de 28 300 €.

Montant de la DNJA volet "Outils de production" en 2024

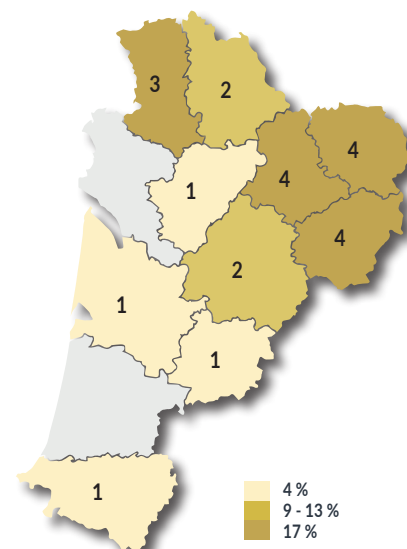
DJA en Nouvelle-Aquitaine	Investissement de 50 000 € à 74 999 €	Investissement de 75 000 € à 99 999 €	...	Investissement supérieur ou égal à 250 000 € et plus
Projets d'installation comprenant des herbivores reproducteurs	4 400 €	6 600 €		22 000 €
Autre projet d'installation	4 000 €	5 000 €		12 000 €

DNJA en 2024 767 dossiers DJA 23 dossiers DNA

Répartition départementale des DN(J)A examinées en CP en 2024



Répartition départementale des DN(J)A examinées en CP en 2024

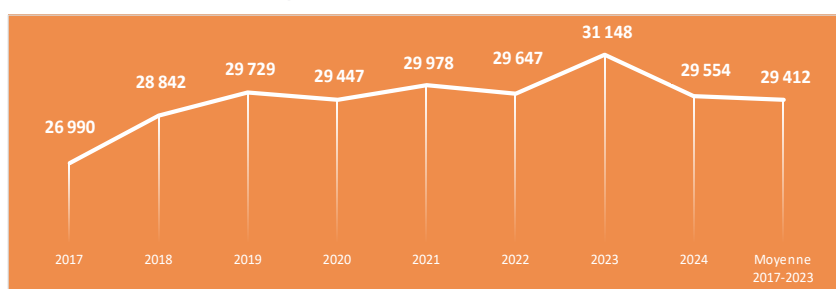


De la page 16 à la page 20, les caractéristiques de la D(N)JA sont analysées.

Montant DJA et D(N)JA engagé en Nouvelle-Aquitaine

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023*	2024
Etat / Région	3 283 355 €	3 952 130 €	4 185 140 €	3 554 455 €	4 254 593 €	5 255 393 €	3 046 271 €	9 067 200 €
FEADER	12 181 700 €	14 275 896 €	14 068 200 €	13 260 020 €	15 920 660 €	19 292 172 €	12 185 084 €	13 600 800 €
Total	15 465 055 €	18 228 026 €	18 253 340 €	16 814 475 €	20 175 253 €	24 547 565 €	15 231 355 €	22 668 000 €
Nombre de dossiers engagés	573	632	614	571	673	828	489	767

Evolution du montant moyen de la D(N)JA

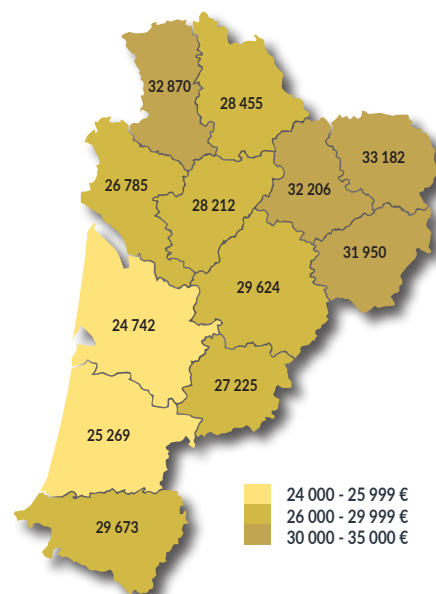


■ S'installer en Nouvelle-Aquitaine avec la D(N)JA, signifie pour les 767 « Jeunes agriculteurs » bénéficier en moyenne, en 2024, de **29 554 € d'aide** pour reprendre ou créer son activité en agriculture. Bénéficier de la D(N)JA ouvre aussi l'accès à d'autres avantages en particulier des avantages fiscaux, l'accès prioritaire à des aides à l'investissement ou l'accès au foncier.

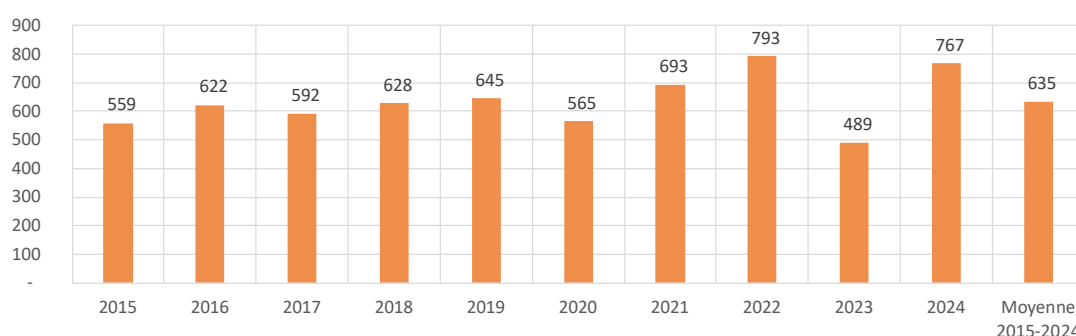
En 2024, le montant de la D(N)JA varie entre 13 000 € en zone de plaine (un dossier en plaine, cadre familial, pas en AB et dont l'investissement est inférieur à 50 000 € ou inexistant) et 54 500 € en zone de montagne (avec toutes les modulations, et des investissements > 250 000 €). Les écarts du montant moyen de la D(N)JA s'expliquent en particulier selon le zonage. En zone de montagne le montant moyen est de 34 000 € alors qu'il est de 27 400 € en zone de plaine.

D(N)JA moyenne 29 554 €

Montant moyen de la D(N)JA selon les départements de Nouvelle-Aquitaine



Evolution des DJA examinées en CDOA puis en CP en Nouvelle-Aquitaine depuis 2015



Répartition de la modulation dans la D(N)JA

Dans le volet : « Trésorerie » :

- Tous les bénéficiaires de la D(N)JA, quel que soit leur projet, disposent à minima d'un montant de base lié à la **zone d'installation**. En 2024, 13 personnes n'ont activé que cette modulation (2 %).
 - 1 dossier sur 2 est en zone défavorisée : 37 % est situé en zone de plaine et 13 % en zone de montagne. En Dordogne, toutes les D(N)JA sont en zone défavorisée et dans les Landes en zone de plaine. Présente en ex Limousin et en Pyrénées-Atlantiques, la zone montagne est majoritaire en Corrèze (60 % des bénéficiaires)
- « **Hors cadre familial** » : plus de 1 dossier sur 2 active cette modulation contre 1/3 en 2023. Avec la nouvelle D(N)JA les critères d'attribution « HCF » sont plus larges.

■ « **Reprise AB** » : 1 dossier sur 3 répond à cette modulation. Cette modulation n'existait pas jusqu'en 2024.

Dans le volet « outil de production » :

- Tout dossier qui réalise un investissement de plus de 50 000 € active cette modulation.
- « **Outils de production** » : en 2024, 85 % des D(N)JA en bénéficient.

4 dossiers D(N)JA sur 10 répondent aux modulations zonage et outils de production

Répartition des D(N)JA selon les modulation activées

Nombre de modulations activées	Type de modulations	Nombre de D(N)JA	%
1	Zonage	12	2 %
2	Zonage + HCF	25	3 %
	Zonage + AB	17	2 %
	Zonage + Volet "Outil production"	301	39 %
3	Zonage + HCF + AB	61	8 %
	Zonage + AB + Volet "Outil production"	201	26 %
	Zonage + AB + Volet "Outil production"	33	4 %
4	Zonage + HCF + AB + Volet "Outil production"	117	15 %

Répartition départementale du montant moyen de la D(N)JA par volet

	Montant moyen Volet "Outil de production"	Montant moyen Volet "Trésorerie"
Charente	9 432	18 780
Charente-Maritime	6 590	20 195
Corrèze	11 286	20 664
Creuse	14 530	18 652
Dordogne	7 351	22 273
Gironde	6 046	18 696
Landes	7 082	18 186
Lot-et-Garonne	7 025	20 200
Pyrénées-Atlantiques	9 993	19 680
Deux-Sèvres	15 087	17 783
Vienne	10 995	17 461
Haute-Vienne	12 363	19 844
NOUVELLE-AQUITAINE	10 108	19 446

Les caractéristiques moyennes masquent des disparités départementales.

■ Les installations avec D(N)JA et modulation « HCF » sont significativement plus importantes que la moyenne régionale en Charente-Maritime.

■ Les installations avec D(N)JA et modulation « **Reprise AB** » sont significativement plus importantes que la moyenne régionale en Dordogne. Cette caractéristique s'explique par la part importante du maraîchage en Dordogne. En Nouvelle-Aquitaine, 45 % des projets avec reprise AB ont pour production principale le maraîchage.

■ Les installations avec D(N)JA et modulation « outil de production » sont significativement plus importantes en Charente. En Gironde et Dordogne, près de 3 dossiers sur 10 ne comportent que le volet trésorerie.

Sur les 118 projets qui n'ont pas sollicité l'aide « outil de production » (un investissement de 50 000 € minimum est exigé) 48, soit 40 %, ont pour production principale le maraîchage.

■ Les installations avec D(N)JA qui sollicitent toutes les modulations sont significativement plus importantes que la moyenne régionale en Dordogne. Sur ces 115 projets, la moitié a pour production principale le maraîchage situé pour 1/4 en Dordogne.

La D(N)JA moyenne régionale de ces projets est de 30 432 €.

Modulations de la D(N)JA en 2024 par département

	HCF	%	Reprise AB	%	Outil de production	%	Toutes les modulations (4)	%	Zonage + Outil de production	%	Modulation herbivore	%
Charente	22	44 %	12	24 %	48	96 %	6	12 %	24	48 %	6	12 %
Charente-Maritime	30	73 %	11	27 %	35	85 %	7	17 %	9	22 %	1	2 %
Corrèze	27	47 %	17	29 %	49	84 %	6	10 %	26	45 %	25	43 %
Creuse	26	39 %	11	17 %	61	92 %	9	14 %	38	58 %	36	55 %
Dordogne	53	62 %	46	53 %	66	77 %	24	28 %	23	27 %	18	21 %
Gironde	42	61 %	21	30 %	49	71 %	10	14 %	20	29 %	4	6 %
Landes	31	61 %	16	31 %	43	84 %	10	20 %	16	31 %	2	4 %
Lot-et-Garonne	20	50 %	14	35 %	34	85 %	5	13 %	13	33 %	3	8 %
Pyrénées-Atlantiques	57	50 %	32	28 %	93	82 %	19	17 %	50	44 %	38	33 %
Deux-Sèvres	51	57 %	20	22 %	85	94 %	11	12 %	35	39 %	28	31 %
Vienne	17	45 %	7	18 %	33	87 %	1	3 %	18	47 %	11	29 %
Haute-Vienne	28	44 %	21	33 %	56	88 %	9	14 %	29	45 %	28	44 %
NOUVELLE-AQUITAINE	404	53 %	228	30 %	652	85 %	117	15 %	301	39 %	200	26 %

■ le plus < à la moyenne régionale

■ le plus > à la moyenne régionale

La Dotation Jeune Agriculteur

En 2024, il n'y a plus de prédominance des productions animales

La production en Nouvelle-Aquitaine est diversifiée mais en 2024, il n'y a plus de prédominance des productions animales dans les projets d'installation.

Il y a autant de projets avec production principale en culture (51 %) qu'en élevage (49 %).

Certains départements comme ceux du Limousin (l'élevage bovin) ou celui de la Gironde (la viticulture) sont marqués par des productions dominantes.

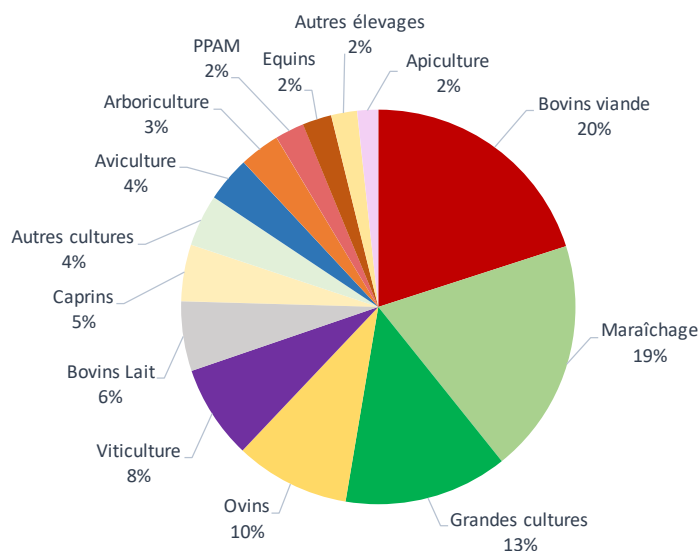
■ **L'élevage bovin viande** comme production principale reste toujours la première orientation des projets en 2024 (151 soit 20 % des projets). Il y a une tendance au recul de cette production dans les installations : 18 % en 2023, 22 % en 2022, 25 % en 2018.

Il reste dominant dans les départements de la Corrèze et de la Creuse (près de 45 et 60 % des projets) mais en retrait régulier années après années au profit du maraîchage par exemple.

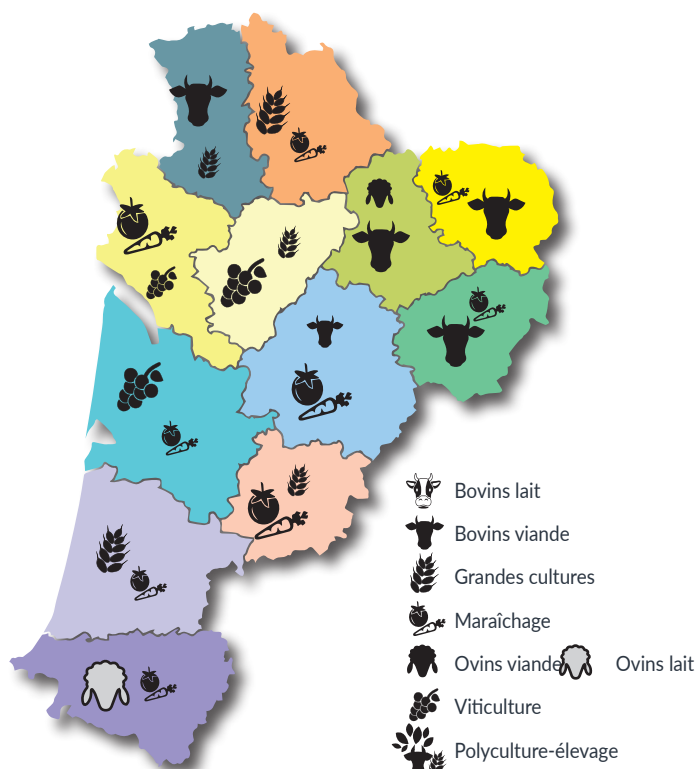
■ Avec la nouvelle D(N)JA, les projets avec **production principale en maraîchage** ont largement progressé (145 soit 19 % des projets). Entre 2018 et 2023, la part des installations en maraîchage se situait à plus ou moins 10 %. En 2024, les installations en production principale en maraîchage sont quasi aussi nombreuses que celles en élevage bovin viande. C'est en Dordogne que le maraîchage est prédominant, 3 projets sur 10.

■ **L'élevage ovin** en 2024 concentre 9 % des installations de la région, en retrait par rapport aux projets sur les 4 dernières années. La production en ovins lait reste fortement concentrée dans les Pyrénées-Atlantiques (8 projets régionaux en ovins lait sur 10). Dans le département cette production est dominante, 3 installations sur 10, mais en retrait par rapport à 2023 : 1 installation sur 3. Les installations en production prin-

Région Nouvelle-Aquitaine : répartition des productions principales des D(N)JA 2024



Productions principales en 2024 dans chaque département



cipale en ovins viande sont plus diffuses dans les départements. C'est en Haute-Vienne qu'il y a eu le plus d'installations (40 % des installations régionales et 20 % des installations du département, derrière la production de bovins viande : 4 installations sur 10).

■ Les installations dont la production principale est « **grandes cultures** » concernent 13 % des dossiers (soit 101 installations à l'échelon régional), en augmentation par rapport à 2022 et 2023. Dans le département de la Vienne, 1 installation sur 3 a pour production principale « grandes cultures », soit 13 des 38 installations du département. Dans chaque département, il y a des installations « grandes cultures » et c'est en Deux-Sèvres qu'elles sont les plus importantes (20 des 101 de Nouvelle-Aquitaine).

■ Le nombre et la part des installations en production principale « **viticulture** » diminuent encore en 2024. Elles représentent 8 % des installations à l'échelon régional. C'est en Charente-Maritime que la baisse est la plus conséquente : 8 dossiers en 2024 sur les 41 dossiers D(N)JA (en 2021 et 2022 les installations en viticulture étaient prédominantes).



FOCUS / QUELLES PRODUCTIONS PRINCIPALES DANS L'AGRICULTURE DE NOUVELLE-AQUITAINE ?

Ces données correspondent à celles de l'ensemble des exploitations de Nouvelle-Aquitaine recensées en 2020.

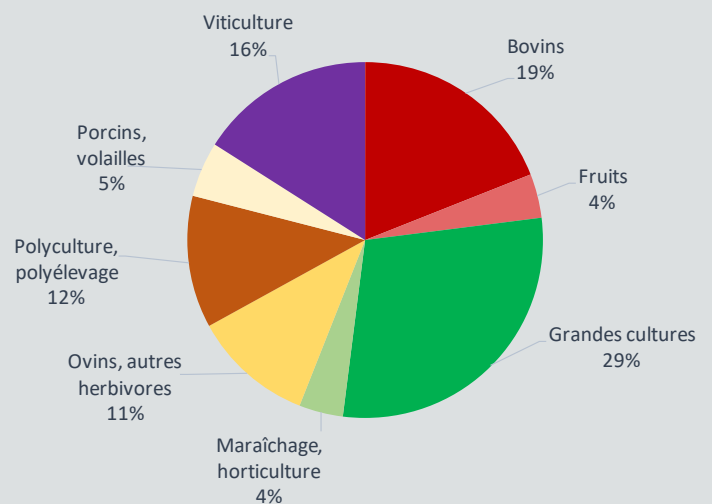
(Source : Agreste RA 2020).

■ La place du maraîchage chez les nouveaux installés (20 % des projets D(N)JA 2024) ne se retrouvent pas sur l'ensemble des agriculteurs (4 % en 2020).

■ En revanche, beaucoup de similitude sur les productions dominantes par département.

■ L'installation en « AB » sous le prisme de la D(N)JA révèle plus de dossiers AB que sur l'ensemble des agriculteurs.

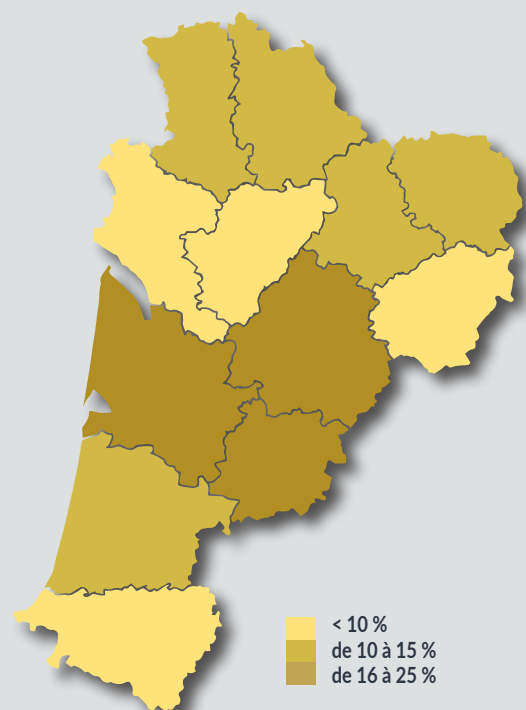
Nouvelle-Aquitaine : répartition de l'ensemble des exploitations agricoles selon leurs productions principales en 2020



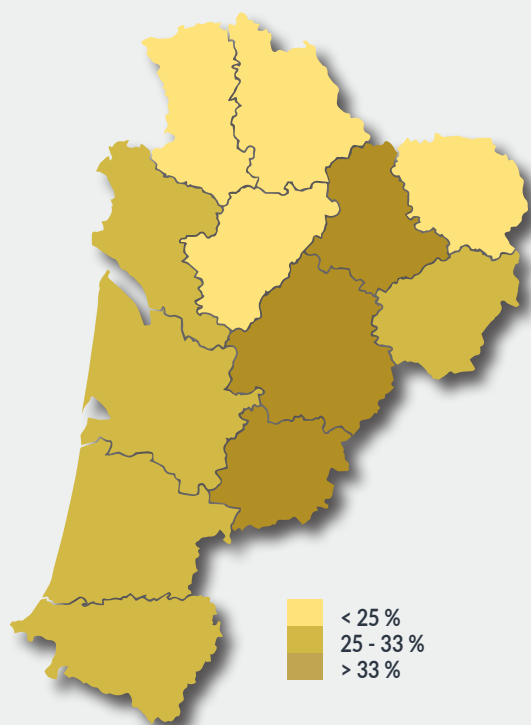
Nouvelle-Aquitaine : productions dominantes en 2020 sur l'ensemble des exploitations dans chaque département



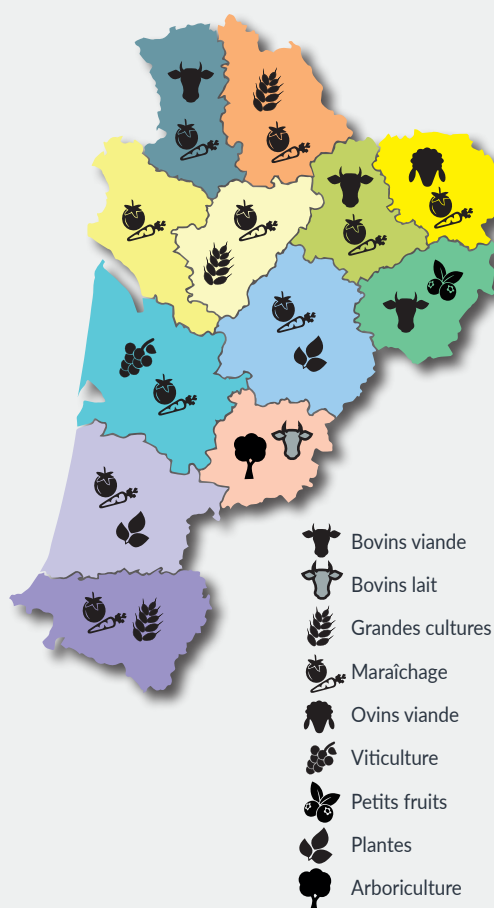
Part des exploitations en bio en 2023 en Nouvelle-Aquitaine



Pourcentage des installations
en agriculture biologique sur les D(N)JA 2024



Productions principales des D(N)JA
avec modulation BIO, par département 2024

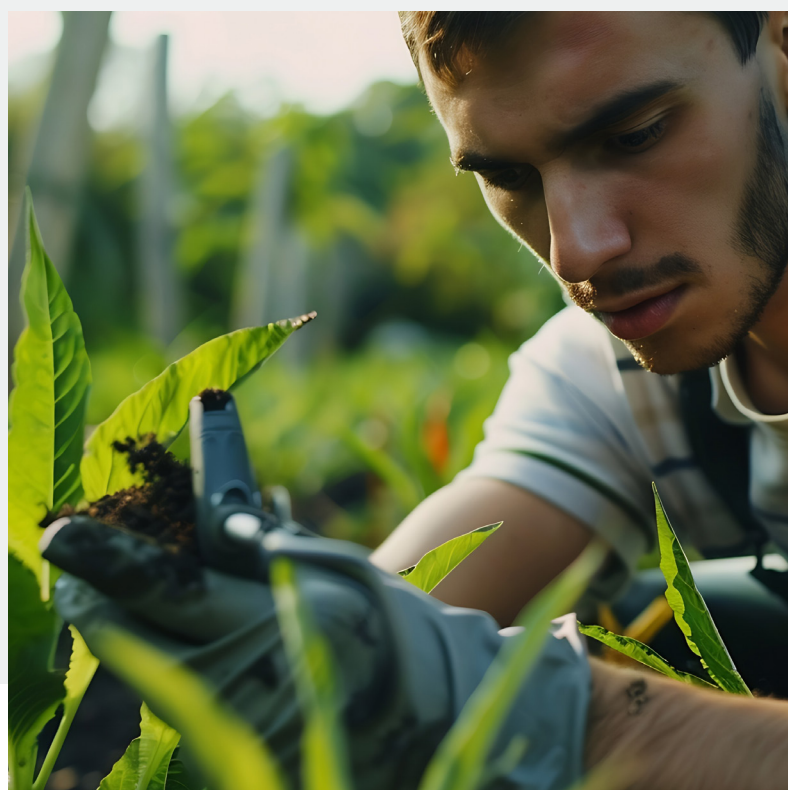


La reprise de projets en agriculture biologique choisie par 3 « jeunes agriculteurs » sur 10

■ En 2024, l'indicateur de l'installation en agriculture biologique change. Il correspond aux bénéficiaires de la modulation « AB » qui est octroyée aux installations avec reprise de surfaces en AB lorsque :

- 85 % minimum des terres exploitées au cours de la première année d'engagement (superficies justifiées) bénéficient d'une certification AB (les terres en conversion ne sont pas prises en compte) et représentent une surface supérieure à 5 hectares.
- un minimum de 1 ha (superficie justifiée) bénéficie d'une certification AB au cours de la première année d'engagement (les terres en conversion ne sont pas prises en compte), quelle que soit la surface exploitée.

■ En Dordogne, la reprise en AB dépasse la moitié des D(N)JA. En Nouvelle-Aquitaine, près de la moitié des 228 installées en AB a pour production principale le maraîchage et 3 fois sur 4 il s'agit de productions végétales.



La Dotation (Nouveau) Jeune Agriculteur

	Nombre de femmes	%	Nombre de "Hors cadre familial"	%	Nombre d'installations à titre individuel	%
Charente	13	26 %	22	44 %	20	40 %
Charente-Maritime	15	37 %	30	73 %	17	41 %
Corrèze	23	40 %	27	47 %	27	47 %
Creuse	17	26 %	26	39 %	11	17 %
Dordogne	29	34 %	53	62 %	42	49 %
Gironde	23	33 %	42	61 %	24	35 %
Landes	14	27 %	31	61 %	24	47 %
Lot-et-Garonne	10	25 %	20	50 %	18	45 %
Pyrénées-Atlantiques	35	31 %	57	50 %	45	39 %
Deux-Sèvres	17	19 %	51	57 %	29	32 %
Vienne	10	26 %	17	45 %	9	24 %
Haute-Vienne	29	45 %	28	44 %	21	33 %
NOUVELLE-AQUITAINE	235	31 %	404	53 %	287	37 %

1 D(N)JA sur 3

est accordée à de nouvelles agricultrices

- En 2024, les D(N)JA accordées concernent 3 fois sur 10 des installations portées par des femmes (24 % en 2023, 30 % en 2022 et 27 % en 2021).
- Forte augmentation des D(N)JA réalisées « hors cadre familial » qui dépassent les installations dans le cadre familial : 53 % (contre 37 % en 2023 et 44 % en 2022).
- L'éligibilité à la D(N)JA répond à deux critères : celui de l'âge (moins de 41 ans) et celui du niveau de formation (niveau 4 minimum). En 2024, 9 D(N)JA sur 10 sont octroyées à des porteurs de projet ayant acquis un niveau 4 agricole minimum. Les autres ont a minima le niveau bac et une expérience en production agricole.

9 fois sur 10

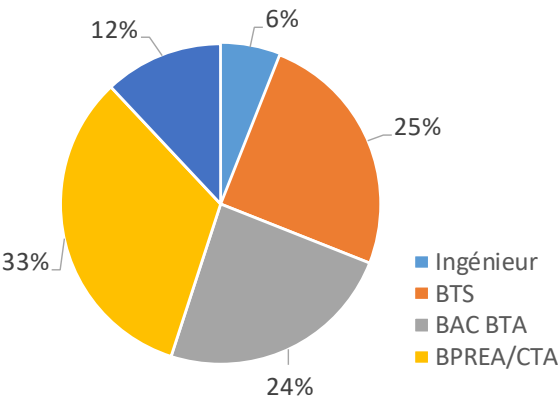
accordée à des porteurs de projets avec un diplôme agricole

Moins de 4 fois sur 10

l'installation est réalisée en individuel

- En 2024, en moyenne sur les 12 départements, 37 % des bénéficiaires de la D(N)JA s'installent en individuel comme en 2023 (39 % en 2022). Depuis 2015, c'est l'installation sociétaire qui globalement est majoritaire.

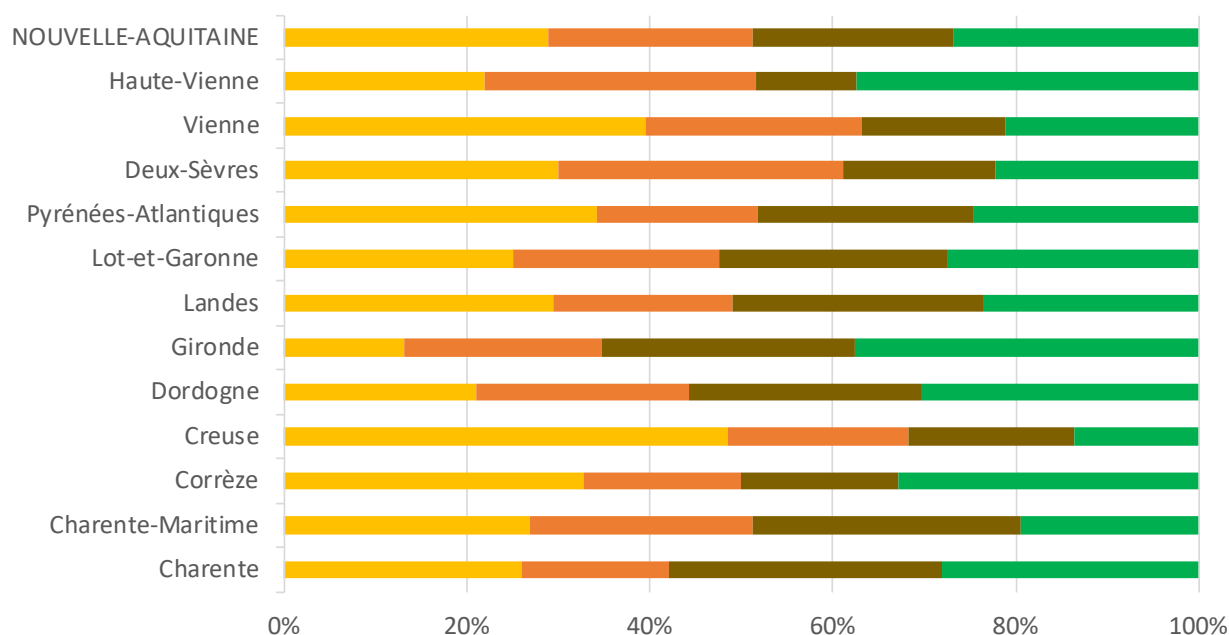
Niveau de formation agricole des candidats qui ont sollicité la D(N)JA en Nouvelle-Aquitaine



L'installation avec D(N)JA concerne toute personne ayant déposé son dossier de demande d'aides à l'installation après sa majorité et avant son 41^{ème} anniversaire. En moyenne, en 2024, sur les 12 départements, l'âge moyen est de 29,4 ans, en légère progression par rapport à 2023 et 2022 (29,3 ans et 29,2 ans). Il y a légèrement plus de personnes qui ont moins de 30 ans (51 %). Comme en 2023, les deux tranches les plus représentées sont les moins de 25 ans et les 35-40 ans (respectivement 29 % et 27 %) :

- En Creuse, les moins de 25 ans représentent 1 installation sur 2 (les 2/3 en 2023) et 4 sur 10 en Vienne.
- En Gironde et Haute-Vienne, il y a une prédominance des plus de 35 ans (près de 4 D(N)JA sur 10).
- En Creuse, 7 D(N)JA sur 10 ont moins de 30 ans et en Gironde 2 D(N)JA sur 3 ont plus de 30 ans.

Age des candidats qui ont sollicité la D(N)JA en 2024



Source : Région Nouvelle-Aquitaine



Le Prêt d'Honneur

Initié en Dordogne, le prêt d'honneur est, depuis 2017, accessible à tous les départements de Nouvelle-Aquitaine.

■ En 2024, des porteurs de projet de tout le territoire ont eu un prêt d'honneur accordé. Au total, depuis sa création en 2015, **1 064 prêts** ont été octroyés. Il y a une baisse de prêts d'honneurs en 2024 qui peut s'expliquer par la mise en place de la D(N)JA et les conditions plus larges de son obtention. Il sera nécessaire de suivre cette évolution.

■ En 2024, **114 prêts d'honneur** sont acceptés d'un montant moyen de **18 913 €**, avec une durée moyenne de remboursement de 67 mois et une mensualité moyenne de 285 €.

■ **114** projets avec un plan de financement d'un montant moyen de **216 551 €** associés à un prêt bancaire de 152 451 € en moyenne (auquel s'ajoutent le prêt d'honneur et des apports personnels le cas échéant).

■ Les départements de Dordogne et Gironde restent prédominants (en moyenne la moitié des dossiers) mais le dispositif se développe par ailleurs, en particulier en 2024, en Charente et Charente-Maritime.

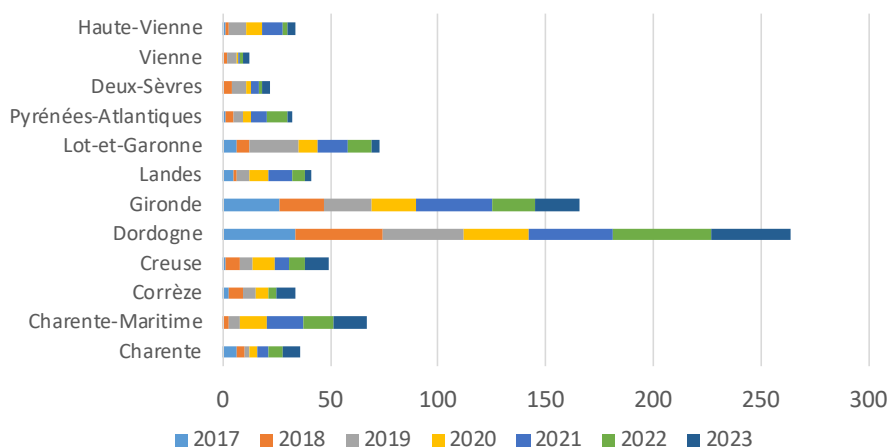
■ **7 fois sur 10** les projets sont **portés par des hommes** (80 hommes et 34 femmes), chiffre stable par rapport à 2023.

■ En 2024, plus de la moitié des projets est réalisée **hors cadre familial**, (63 dossiers sur 114 exprimés), variable d'une année sur l'autre.



Le prêt d'honneur est un fond régional dédié aux porteurs de projet non éligibles aux aides JA. Il a pour objet d'attribuer un prêt d'honneur à 0 %, d'un montant de 5 000 à 20 000 €, d'une durée de 3 à 7 ans, avec une possibilité de différé de 3 à 9 mois.

2017-2024 Evolution du nombre de prêts d'honneur dans les départements de Nouvelle-Aquitaine



■ En 2024, l'élevage bovin (lait et viande) prédomine avec 19 % des projets (15 % en 2023, 8 % en 2022 et 12 % en 2021). La conchyliculture maintient son importance avec 13 % des dossiers (15 % en 2023). Les projets en maraîchage sont à nouveau en fort retrait : 3,5 % des projets avec activité principale maraîchage, contre 8 % en 2023.

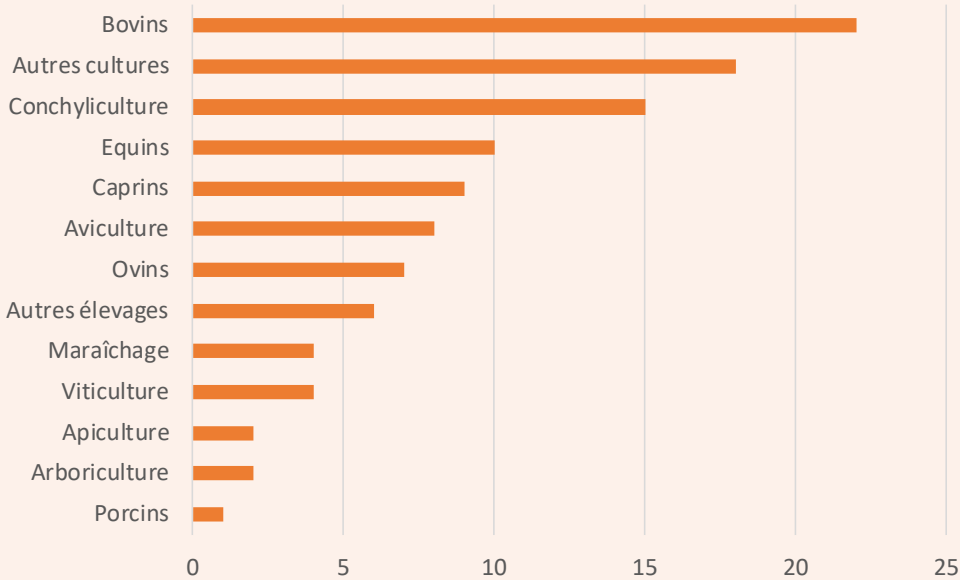
■ Retrait des projets conduits **en mode biologique** (20 % en 2019, 16 % en 2020, 18 % en 2021, 22 % en 2022, 13 % en 2023 et 7 % en 2024).

Récapitulatif du Fond Régional « Initiative Agri NA » 2024	Nombre de dossiers accordés	dont femmes	dont HCF	dont circuits courts	Montant moyen accordé (€)	Montant moyen du ou des crédits bancaires (€)	Total moyen de plan de financement (€)
Charente	12	9	8	7	19 000	138 962	180 470
Charente-Maritime	10	2	5	7	18 000	205 986	283 191
Corrèze	3	1	1	0	20 000	132 357	207 357
Creuse	2	0	0	2	20 000	47 050	67 050
Dordogne	39	9	22	20	19 487	189 510	275 371
Gironde	22	5	14	14	19 443	131 171	170 368
Landes	2	0	1	1	13 500	57 500	90 250
Lot-et-Garonne	8	2	2	3	20 000	80 975	186 179
Pyrénées-Atlantiques	4	1	3	4	15 000	90 806	199 593
Deux-Sèvres	7	2	3	3	15 286	132 379	164 714
Vienne	3	2	2	0	18 333	191 667	200 967
Haute-Vienne	2	1	2	1	20 000	110 000	178 750
NOUVELLE-AQUITAINE	114	34	63	62	18 813	152 451	216 551

Plus d'1 projet sur 2 en circuits courts

Plus d'1 projet sur 2 réalisé hors cadre familial

2024 : répartition des 116 PH renseignés sur la production principale



FOCUS / ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION EN NOUVELLE-AQUITAINE

Du diagnostic global préalable à l'installation à l'étude économique jusqu'au suivi après installation

■ Depuis la régionalisation et l'harmonisation de l'accompagnement à l'installation sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine, les porteurs de projet préalablement reçus au PAI(T) et qui souhaitent s'installer en agriculture peuvent bénéficier d'un soutien financier par la Région et l'Europe (FSE puis FEADER depuis 2023) pour la réalisation d'un diagnostic global préalable à l'installation, d'une étude économique du projet et de 3 suivis après installation. A ce jour, nous disposons des prestations réalisées jusqu'en 2023.

■ Entre 2017 et 2023, il y a eu en moyenne annuelle **1 275 bénéficiaires** de prestations d'accompagnement et une réalisation moyenne de : 653 diagnostics, 748 études économiques, 365 suivis après installation.

■ Entre 2017 et 2023, il y a en moyenne **620 DJA** et **106 Prêts d'honneur** pour lesquels ces prestations sont conseillées pour établir un « plan d'entreprise ».

■ Toute structure d'accompagnement agréée par la Région peut réaliser ces prestations. Globalement, le réseau des Chambres d'agriculture réalise 70 % des prestations, les Centres de gestion 19 % et le réseau ARDEAR (+ EHLG) 11 %.

Accompagnement à l'installation 2017-2023 : répartition des prestations réalisées par structure

	Diag-nostics	Etudes éco	Suivis	Total
Réseau des Chambres d'agriculture	67 %	71 %	75 %	70 %
Réseau ARDEAR (+EHLG)	14 %	10 %	5 %	11 %
Centres de gestion	19 %	19 %	20 %	19 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Le diagnostic préalable à l'installation

Il a pour objectif d'accompagner un candidat à l'installation en amont de son projet. Il doit permettre d'appréhender toutes les dimensions du projet : économiques, techniques, juridiques, fiscales, sociales, familiales, environnementales... Le diagnostic est accessible pour des projets à réaliser sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine. Des aides au financement de cette prestation seront attribuées si :

- le candidat a au moins réalisé un entretien individuel ou collectif avec le/la chargé(e) de mission du PAIT
- le candidat a renseigné un autodiagnostic.

Le diagnostic préalable à l'installation est mobilisable une seule fois par candidat.

L'étude économique

Elle a pour objectif de vérifier la faisabilité et la viabilité du projet en chiffrant et en estimant des éléments comme l'excédent brut d'exploitation, le revenu disponible, le ratio de rentabilité, le ratio d'endettement, les marges brutes des productions agricoles et le compte de résultat. Cette prestation est accessible à tout candidat qui a un projet d'installation à réaliser sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine.

L'étude économique prévisionnelle est indispensable :

- à la demande de DNJA
- au montage d'un dossier prêt d'honneur. Les aides au financement

seront attribuées si :

- le candidat a au moins réalisé un entretien individuel ou collectif avec le/la chargé(e) de mission du PAIT
- le candidat est éligible à la DNJA ou au prêt d'honneur et envisage de déposer une demande d'aide.

L'étude économique est mobilisable une seule fois par candidat.

Le suivi post-installation

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner un nouvel installé dans le développement et la pérennisation de son projet d'installation en Nouvelle-Aquitaine. Dans le cadre du suivi de son projet, chaque nouvel installé pourra faire le point avec le prestataire sur la situation technico-économique de son exploitation par rapport à l'analyse faite de son projet d'installation dans l'étude économique.

Cette prestation est accessible à tout candidat installé sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine. Les aides au financement seront attribuées si :

- le candidat a réalisé son installation depuis moins de 5 ans
- le candidat a obtenu une DNJA ou un prêt d'honneur.

Cet accompagnement pourra être mobilisable dans les 5 ans qui suivent son installation.

Le suivi technico-économique est mobilisable 3 fois maximum par nouvel installé au moment le plus opportun.

FOCUS / AIDES SAFER LIEES A L'INSTALLATION ET TRANSMISSIONS

Le stockage est un dispositif soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine, qui permet à la Safer d'acheter et de stocker des propriétés agricoles dans l'attente d'une transmission à de nouveaux installés soit non identifiés au moment de l'acquisition, soit qui finalisent leur formation agricole ou leur dossier de financement.

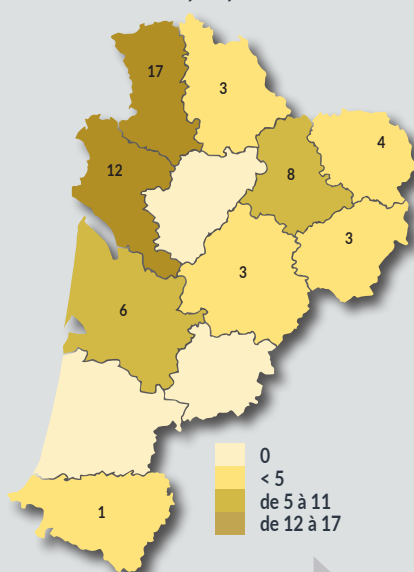
- **Le public concerné** : agriculteurs nouveaux installés, bénéficiant de la D(N)JA, ou du prêt d'honneur (45 ans maximum) / agriculteurs en réinstallation / propriétaires bailleurs s'engageant à louer à un agriculteur nouvel installé ou en réinstallation.
- **Principe** : achat par la Safer d'une propriété, avec ou sans bâti, dont les caractéristiques permettent la concrétisation d'une installation
 - Durée du stockage : 54 mois maximum avec point au bout de 24 et 36 mois de stockage
 - Montant maximal : 400 000 € (possibilité de déroger de façon exceptionnelle)
 - A l'issue du stockage : appel de candidatures, examen par la Safer des candidatures reçues, et attribution du bien à un ou des candidats à l'installation aux conditions engagées au début du stockage ou portage Région.

Prise en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine et la Safer des frais du premier acte d'acquisition, des impôts fonciers et des frais de gestion.

■ **Depuis 2019**, 130 biens stockés pour 2 530 ha et une valeur de 12 653 k€ et 73 biens sortis du stock, dont 26 stockés en 2024 avec une surface moyenne de 22,7 ha

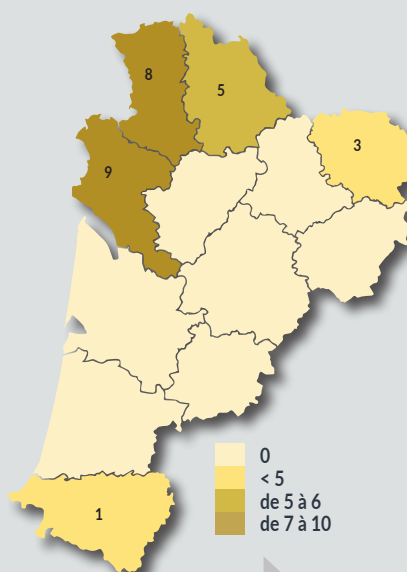
■ **En 2024**, 29 sorties en 2024 avec une surface moyenne de 11,6 ha.

Localisation du nombre de dossiers en cours au 31/12/2024



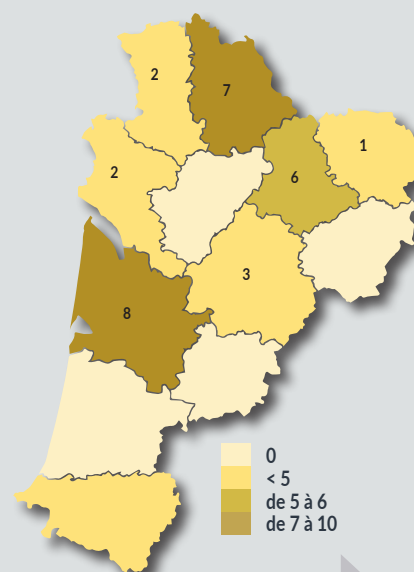
Depuis 2019 : 130 biens stockés pour 2 530 ha et une valeur de 12 653 K€

Localisation du nombre de dossiers stockés en 2024



En 2024 : 26 biens stockés pour une valeur de 1 701 K€

Localisation du nombre de dossiers déstockés en 2024



En 2024 : 29 biens déstockés (dont 6 qui basculent vers le dispositif de portage) pour une valeur de 1 701 K€

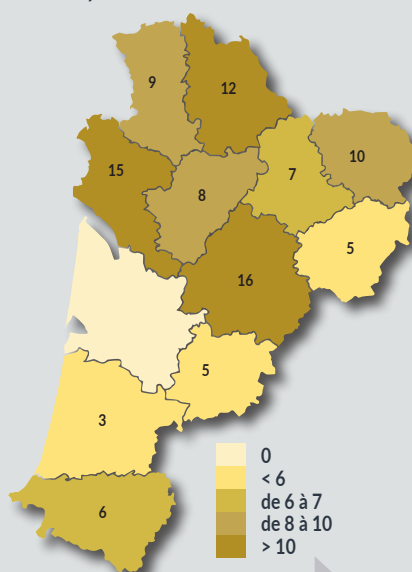
Le portage foncier est un dispositif soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine, qui permet à la Safer d'acheter et de stocker des propriétés agricoles dans l'attente d'une transmission à de nouveaux installés soit non identifiés au moment de l'acquisition, soit qui finalisent leur formation agricole ou leur dossier de financement.

- **Le public concerné** : agriculteurs nouveaux installés, en hors cadre familial ou dans le cadre familial, s'installant obligatoirement avec la D(N)JA ou le prêt d'honneur.
- **Le foncier entrant dans le dispositif** : foncier non bâti pour une valeur maximale de 200 000 € (cas particulier de la viticulture et de l'arboriculture : plafond à 300 000 € sous réserve de l'implication d'autres partenaires pour ces filières).
- **Principe** : achat par la Safer d'une propriété, avec ou sans bâti, dont les caractéristiques permettent la concrétisation d'une installation
 - Achat du foncier par la Safer par le biais d'un taux préférentiel négocié auprès de la banque.
 - Mise à disposition par la Safer au bénéficiaire dans le cadre d'un Prêt à usage de 5 ans, reconduit si nécessaire après accord jusqu'à 5 années supplémentaires au maximum.
 - Paiement par le bénéficiaire d'une avance annuelle sur le prix de vente.
 - Prise en charge par la Région des frais d'acte d'acquisition des biens par la Safer, et des impôts fonciers.
 - A l'issue du portage, rachat du foncier par le bénéficiaire. Les versements annuels viennent en déduction du prix d'acquisition.

■ **Depuis 2019**, 96 dossiers sont engagés pour une surface de 2 193 ha (22,5 ha en moyenne) et un montant moyen par dossier de 104 908 €.

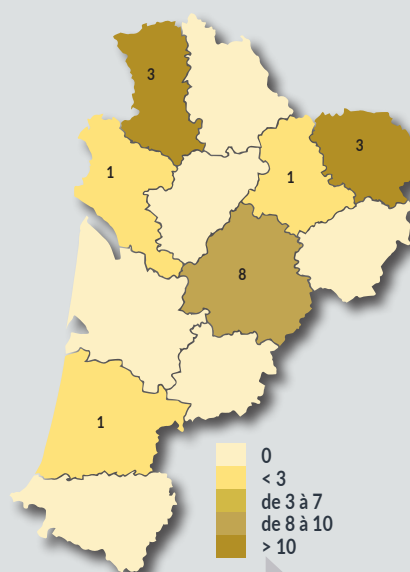
■ **En 2024**, il y a eu 17 portages pour une surface de 381 ha et un montant moyen par dossier de 98 060 €.

Localisation du nombre de dossiers
2019/2024



96 dossiers pour 2 193 ha
et pour une valeur totale de 10 071 K€

Localisation du nombre de dossiers
stockés en 2024

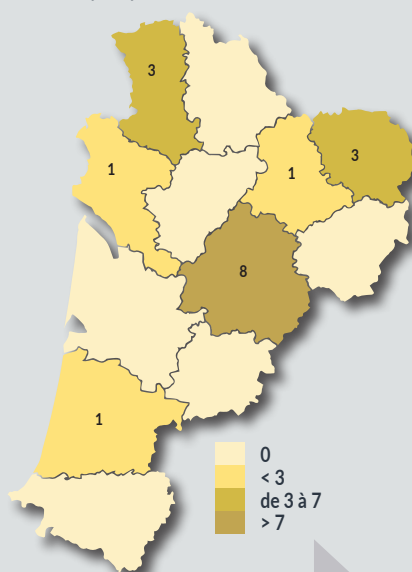


17 nouveaux biens (dont 6 qui viennent du stockage)
pour 381 ha et pour une valeur de 1 667 K€

L'Assurance « fermages impayés » est un dispositif soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine, qui permet d'inciter les propriétaires bailleurs et les cédants à établir des baux au profit des nouveaux installés.

- **La Safer** propose et souscrit une assurance permettant de garantir le paiement de loyers impayés au bailleur
 - **Les partenaires** : Région, Groupama
 - **Principes** : achat par la Safer d'une propriété, avec ou sans bâti, dont les caractéristiques permettent la concrétisation d'une installation
 - Prise en charge de 2 années de fermages en cas de non-paiement des loyers
 - Coût de l'assurance prise en charge par la Région
- **Depuis 2019**, 7 dossiers sont engagés, dont 4 en 2023, pour un montant total d'aide de 3 651 €.

Nombre de dossiers en cours
au 31/12/2024



Depuis 2019 : 7 dossiers engagés pour
une valeur totale d'aide de 3 651 K€

Pour en savoir plus :

- contacter le PAIT de votre département : <https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/point-accueil-installation-transmission>
- consulter le site de la SAFER Nouvelle-Aquitaine : <https://www.saferna.fr/agriculteurs/devenir-agriculteur/>

Transmettre

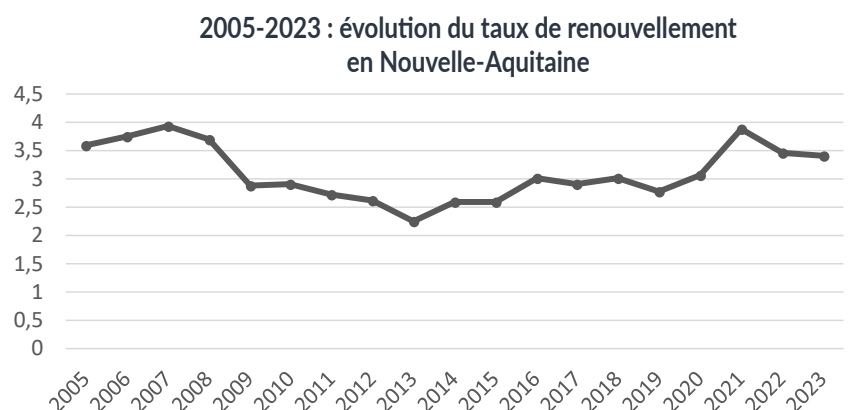
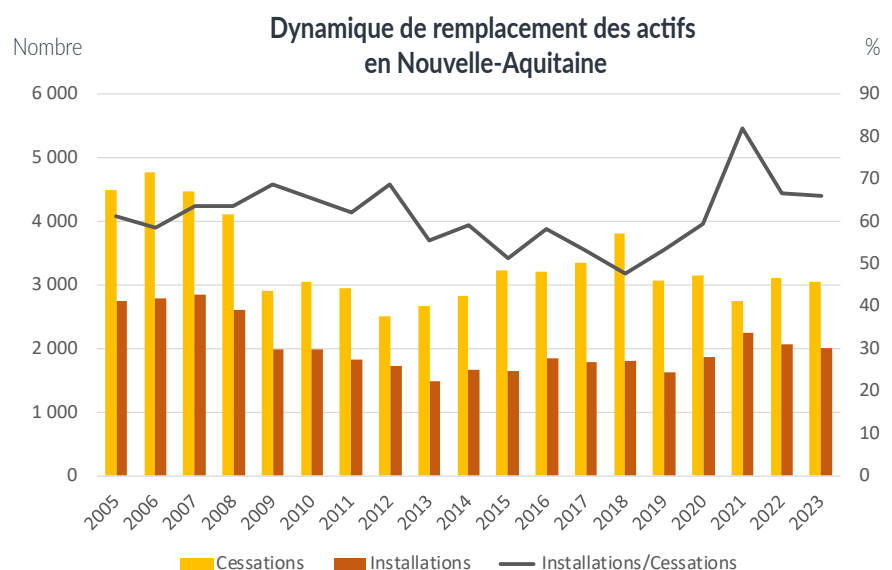


Le renouvellement des générations

En 2023, la MSA comptabilise 3 037 cessations d'activité, en diminution par rapport à la moyenne 2005-2022 (3 333) mais en progression par rapport à 2021. Les cessations résultent de la différence entre le nombre de chefs d'exploitation entre l'année n-1 et l'année n, auxquels sont ajoutées les installations. Les nouvelles inscriptions diminuent en 2023, le ratio installation sur cessation, ou taux de remplacement, en progression depuis 2020, baisse en 2022 à 67 % contre 82 % en 2021, mais reste au-dessus de la moyenne 2015-2023 qui est de 61 %.

■ Le taux de renouvellement, ratio entre le nombre total de nouveaux installés et le nombre de chefs d'exploitation déjà en exercice, est en moyenne en Nouvelle-Aquitaine de 3,1 % entre 2005 et 2023. En 2022 et 2023, il est légèrement supérieur à cette valeur (3,4 %) Ce taux est variable selon les secteurs d'activités. En 2023, il est particulièrement faible en élevage bovins lait (1,3 %) et en élevage bovins viande (2,1 %), qui représentent 13 % des installations en 2023 (données MSA). La viticulture qui représente également 11 % des installations en 2023, n'atteint que 2,8 % de renouvellement.

■ Les installations en maraîchage (8 % des installations) ont un taux de renouvellement de 8 % en 2023.



FOCUS / LES ACTIONS DE REPÉRAGE

Les actions de repérage des cédants avec les filières et les territoires, sont essentielles pour répondre à la problématique du renouvellement des générations en agriculture. Ces initiatives visent à identifier les exploitations agricoles sans repreneur et à faciliter la transmission des exploitations à de nouveaux agriculteurs, contribuant ainsi à la pérennité du secteur agricole.

Le repérage des cédants permet de sensibiliser les agriculteurs proches de la retraite à l'importance de préparer leur succession. En anticipant la transmission de leur exploitation, les cédants peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour optimiser les conditions de reprise. Cela inclut des conseils juridiques, fiscaux et financiers, ainsi que des formations spécifiques pour les futurs repreneurs.

Les filières agricoles jouent un rôle crucial dans le repérage des cédants. Elles disposent d'une connaissance approfondie des acteurs locaux et des dynamiques économiques propres à chaque secteur. En collaborant avec les Chambres d'agriculture et les collectivités territoriales, elles peuvent identifier les exploitations à risque de cessation d'activité et mettre en place des actions ciblées pour favoriser la transmission.

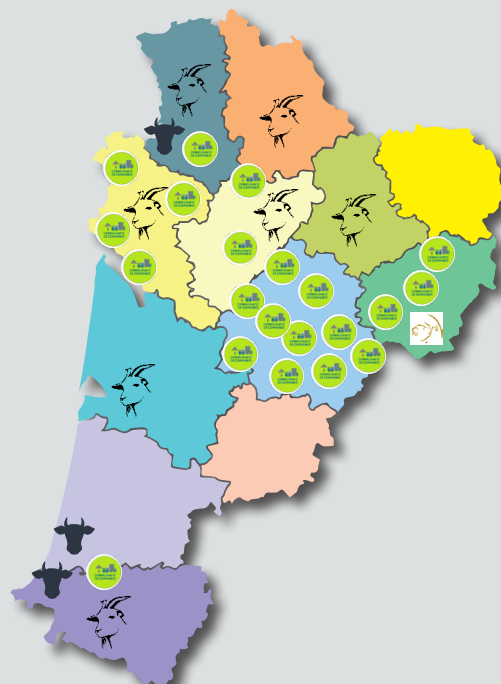
Les territoires, quant à eux, sont des acteurs clés dans la mise en œuvre de ces actions. Les collectivités locales peuvent soutenir financièrement et logistiquement les initiatives de repérage et de transmission. Elles peuvent également organiser des événements de sensibilisation et de mise en relation entre cédants et repreneurs, comme des forums ou des journées portes ouvertes.

La plupart des opérations de repérage est réalisée dans un cadre conventionnel qui précise l'objectif de la démarche et le mode opératoire. Au-delà de l'identification des exploitations à enjeux, ces approches multi partenaires permettent la préfiguration de programmes d'actions « ciblés » à la filière ou aux territoires.

■ **En 2024**, ce sont près de **950 exploitations** qui ont fait l'objet d'un repérage s'inscrivant pour la plupart dans un programme pluriannuel. Ces enquêtes sont financées dans 50 % des cas dans le cadre de l'axe 1 (Repérage sensibilisation futurs cédants et PP) du Volet 6 de l'AITA.

■ **Un tiers des repérages de 2024 est issu de programmes filières d'élevage** (bovins lait en Pyrénées-Atlantiques et Landes, veaux sous la mère en Corrèze et caprins au niveau régional). Les autres sont réalisées en partenariat avec les communautés de communes de la région. On dénombre actuellement **22 collectivités** où ces actions sont en cours.

Actions de repérage menées en 2024





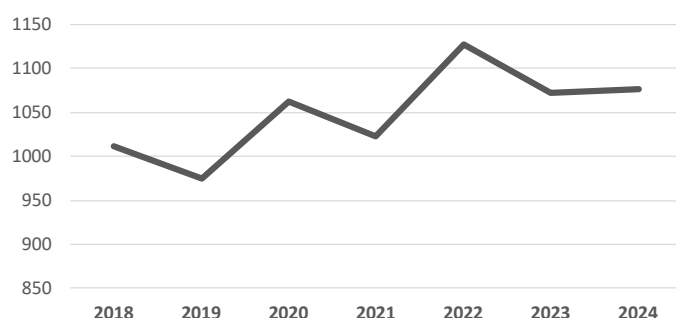
Le Point Accueil (Installation) Transmission

Des cédants en démarche proactive !

Adossés dans le cadre de la labellisation des PA(I)T en janvier 2018, les PA(I)T sont désormais installés dans le paysage des outils de la transmission en Nouvelle-Aquitaine. La volonté régionale est de renforcer la transversalité opérationnelle des outils en travaillant notamment sous label « Point Accueil Installation Transmission ». Les PA(I)T ont donc pour mission d'accueillir, d'écouter, d'informer et d'orienter chaque futur cédant vers les structures compétentes. L'entretien, individuel et gratuit, permet aussi d'établir, pour ce public, un parcours personnalisé et un accompagnement adapté. Au-delà des questions récurrentes sur les droits à la retraite, les préoccupations des futurs cédants concernent également les modalités de transmission du foncier, la valeur des entreprises, la recherche d'un repreneur...

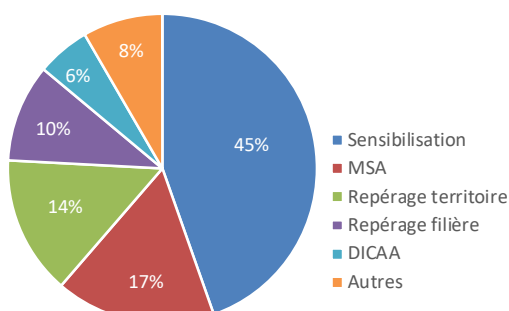
Le Point Accueil Transmission constitue la 1^{ère} démarche pour tous les exploitants agricoles s'interrogeant sur leur cessation d'activité et la transmission de leur exploitation, qu'ils aient ou non un repreneur identifié.

Évolution annuelle des accueils PAIT en Nouvelle-Aquitaine depuis 2018



Au-delà des actions de sensibilisation et de repérage qui sont essentielles pour faire connaître le PA(I)T, les prescriptions des acteurs socio-économiques qui gravitent autour des exploitations : les groupements de producteurs, les centres de gestion, les banques... représentent un levier déterminant dans le travail d'anticipation inhérent aux problématiques de transmission.

Origine de l'orientation vers le PA(I)T



Nombre d'entretiens réalisés au PA(I)T

Charente	88
Charente-Maritime	64
Corrèze	172
Creuse	82
Dordogne	128
Gironde	77
Landes	45
Lot-et-Garonne	51
Pyrénées-Atlantiques	138
Deux-Sèvres	108
Vienne	39
Haute-Vienne	84
NOUVELLE-AQUITAINE	1 076

FOCUS / LE PARTENARIAT MSA

Le partenariat entre la Chambre d'agriculture et la MSA (Mutualité Sociale Agricole) dans le cadre des Points Accueil Transmission (PAIT) joue un rôle crucial dans la préparation et la réussite de la transmission des exploitations agricoles. Ce dispositif vise à accompagner les agriculteurs dans les différentes étapes de la cessation d'activité et de la transmission de leur exploitation.

La MSA, accompagne les agriculteurs dans la préparation de leur départ à la retraite. Elle rappelle les obligations de déclaration d'intention de cessation d'activité (DICAA), aide à préparer et à demander la retraite, et fait le point sur les droits des agriculteurs. Les « Rendez-vous Prestations » proposés par la MSA permettent de vérifier les droits et de préparer sereinement la transmission, la date de départ et la stratégie de transmission.

Ce partenariat permet de construire une feuille de route personnalisée afin de bénéficier d'un accompagnement global, incluant des audits d'exploitation, des formations sur la transmission, et des actions collectives qui permettent de rendre le futur cédant acteur de son projet de transmission.

■ Dans chaque département, les actions menées conjointement par la Chambre d'agriculture et la MSA apportent une valeur ajoutée significative à la transmission des exploitations agricoles. Qu'il s'agisse d'actions collectives de sensibilisation, de formations ou de conseils individualisés lors de rendez-vous personnalisés, ce partenariat structuré et complémentaire contribue à sécuriser le parcours du cédant en clarifiant les différentes étapes du projet de transmission.

Il permet notamment :

- une meilleure préparation des cédants, grâce à une anticipation adaptée des échéances,
- une fluidification des démarches administratives, en facilitant l'articulation entre les volets techniques, sociaux et réglementaires.

■ En 2024, près de 200 cédants ont suivi une formation afin de préparer efficacement leur transmission. Elle apporte :

- une vision claire des étapes à suivre (juridiques, sociales, fiscales)
- une meilleure connaissance des droits, aides et obligations liées à la retraite
- une réflexion personnelle sur l'après-transmission (vie personnelle, place dans l'exploitation)
- une relation facilitée avec le repreneur, pour une transmission sereine
- une valorisation du projet de reprise, plus attractif et structuré.

Ce temps collectif de 2 à 6 jours permet de partager avec d'autres agriculteurs leurs problématiques. C'est un outil clé pour anticiper, sécuriser et réussir son départ dans de bonnes conditions.



**744
Rendez-vous**

26 formations



**32 réunions,
forum**



Le Répertoire Départ Installation

Un outil stratégique au cœur des dynamiques de transmission

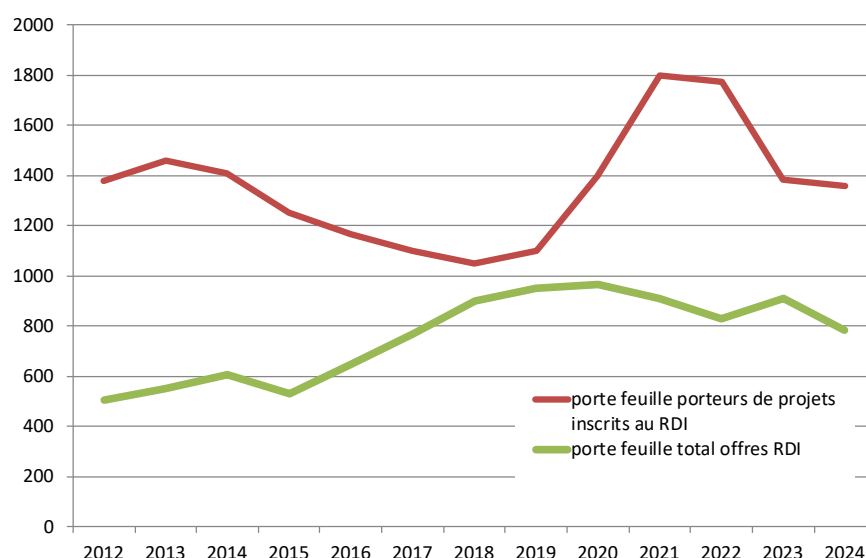
Après la forte progression observée en 2021-2022, marquée par un regain d'intérêt exceptionnel pour l'agriculture dans le contexte post-Covid, le nombre de candidats à l'installation tend à se stabiliser, voire à diminuer légèrement.

Aujourd'hui, les profils des candidats évoluent : on constate une demande croissante pour de petites exploitations, souvent choisies comme supports de projets de réorientation professionnelle. Ces projets s'inscrivent fréquemment dans une logique de transition de vie globale, impliquant l'ensemble de la cellule familiale et visant une meilleure qualité de vie.

Du côté de l'offre, le volume global d'exploitations recensées dans le Répertoire Départ Installation atteint un palier depuis maintenant quatre ans. Toutefois, un signal positif se confirme : la durée moyenne de publication des annonces sur le RDI diminue régulièrement, traduisant une meilleure réactivité du marché et une plus grande efficacité dans la diffusion des offres.

Pour autant, l'adéquation entre l'offre et la demande reste un défi majeur. Les projets des candidats, souvent porteurs de nouvelles aspirations, ne correspondent pas toujours aux structures proposées, qui restent parfois marquées par des schémas de production et d'organisation traditionnels. De fait, les mises en relation exigent un travail d'accompagnement de plus en plus fin, visant à ajuster les attentes des uns et des autres, à envisager des évolutions possibles du modèle d'exploitation, ou encore à construire des solutions hybrides (association progressive, diversification, formes sociétares flexibles...).

Evolution des volumes d'offres et de candidats inscrits au RDI



784 offres gérées en 2024

Au 31 décembre 2023, le répertoire gère près de 800 offres d'exploitations. Première région de France par son nombre d'offres d'exploitations, la Nouvelle-Aquitaine représente une opportunité réelle en termes de possibilités d'installation pour des profils « hors cadre familial ».

Au 31/12/2024 :

■ **64 %** sont en consultation sur le site www.repertoireinstallation.com : elles sont disponibles et susceptibles d'être visitées par un candidat inscrit au répertoire.

■ **23 %** étaient suspendues car elles ont fait l'objet de rencontres qui ont amené les cédants et repreneurs à travailler plus concrètement sur un projet de transmission. On y retrouve la plupart des parrainages.

■ **13 %** étaient encore en préparation (pas encore publiées) car elles nécessitent une phase de travail sur l'attractivité et la définition du profil recherché.

On y retrouve notamment des offres en société qui passent par un préalable sur la question des relations humaines. En effet sur ces situations, le positionnement sur des objectifs partagés entre futurs associés est la base avant tout processus de recherche.

Typologie des offres au 31/12/2024

	En proposition	Suspendues	En préparation
Charente	36	16	9
Charente-Maritime	35	16	10
Corrèze	57	5	14
Creuse	28	2	3
Dordogne	76	45	25
Gironde	26	0	0
Landes	33	26	0
Lot-et-Garonne	53	5	5
Pyrénées-Atlantiques	20	6	0
Deux-Sèvres	85	52	30
Vienne	19	2	4
Haute-Vienne	35	6	0
NOUVELLE-AQUITAINE	503	181	100

Des consultations toujours importantes

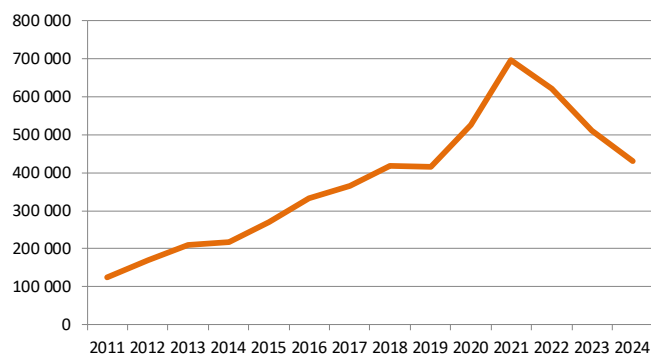


www.repertoireinstallation.com, diffuseur des offres d'exploitations, est utilisé par les différents RDI de la région. Portail majeur national référencé sur cette thématique, il permet de toucher une part grandissante de

porteurs de projet extérieurs à chaque département.

Après le pic de 2021, la fréquentation de 2024 reste soutenue avec plus de 431 000 consultations d'offres.

La prise de contact (qui débouche sur la recherche de précisions post consultation) engendre dans 1/3 des cas des mises en relation concrètes. Ce sont dans la plupart des cas, des rencontres en présentiel ou au minimum des échanges par téléphone.



Le Répertoire Départ Installation

Un nombre d'inscriptions qui se stabilise

En 2024, **297 offres** ont été enregistrées. Les incertitudes liées à la mise en œuvre de la réforme des retraites ont conduit au report de certains scénarios de transmission, retardant ainsi la formulation des offres.

Le travail de sensibilisation, de repérage et d'anticipation continue d'alimenter les Répertoires, qui tendent à adopter des démarches de plus en plus proactives. Il est en effet essentiel, dans la mesure du possible, d'éviter la publication d'offres dépourvues de réels éléments d'attractivité.

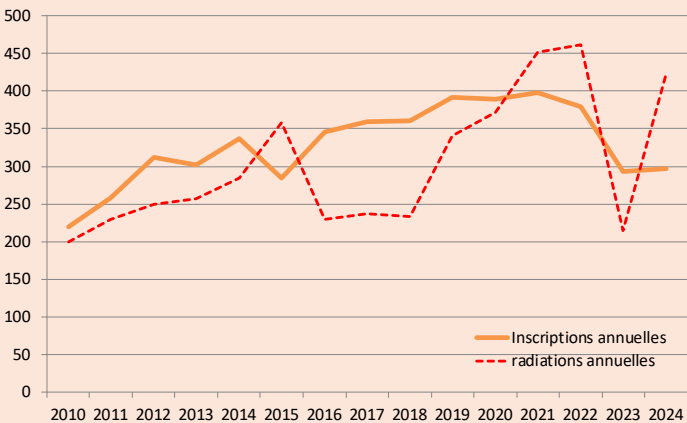
La constitution d'une offre d'exploitation dans un contexte de « marché » impose une prise en compte des attentes sociétales afin d'attirer de nouveaux porteurs de projet. Cette démarche suppose également que les cédants adoptent une posture assumée, acceptant que leur exploitation puisse évoluer selon des modalités différentes de celles qu'ils ont connues au cours de leur carrière.

Si la cession totale de l'entreprise reste le scénario le plus fréquent à l'échelle régionale, le remplacement ou l'intégration de nouveaux associés, notamment au sein de structures telles que les GAEC ou les EARL, sont une situation relativement courante dans les départements à dominante élevage.

Offres d'exploitations inscrites au RDI en 2024

Charente	33
Charente-Maritime	31
Corrèze	20
Creuse	6
Dordogne	46
Gironde	15
Landes	15
Lot-et-Garonne	22
Pyrénées-Atlantiques	16
Deux-Sèvres	61
Vienne	11
Haute-Vienne	21
NOUVELLE-AQUITAINE	297

Inscriptions annuelles des cédants



Typologie des offres 2024 (en %)

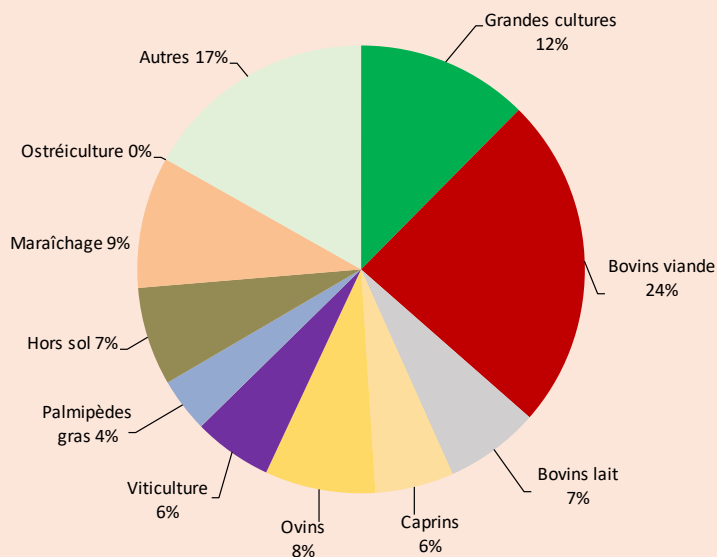
	Cessation d'atelier	Cessation totale	Recherche d'associé en remplacement	Recherche d'associé en supplément
Charente	0 %	82 %	5 %	13 %
Charente-Maritime	2 %	56 %	40 %	2 %
Corrèze	0 %	84 %	11 %	5 %
Creuse	0 %	91 %	3 %	6 %
Dordogne	4 %	88 %	3 %	5 %
Gironde	0 %	81 %	0 %	19 %
Landes	3 %	78 %	17 %	2 %
Lot-et-Garonne	0 %	97 %	3 %	0 %
Pyrénées-Atlantiques	4 %	65 %	4 %	27 %
Deux-Sèvres	4 %	44 %	47 %	5 %
Vienne	13 %	42 %	29 %	16 %
Haute-Vienne	0 %	93 %	7 %	0 %
NOUVELLE-AQUITAINE	3 %	73 %	18 %	6 %

Offre en élevage majoritaire

■ Présent sur près des 2/3 des offres, l'élevage reste fortement représenté. C'est sur ce type d'exploitation que l'on va rencontrer le plus de difficultés pour transmettre. Le capital à mobiliser, sa rentabilité, les astreintes de l'activité, le transfert des savoirs, les évolutions sociétales, sont des situations complexes qui freinent aujourd'hui l'attractivité globale du métier d'éleveur.

■ La transmission de ces exploitations d'élevage et particulièrement la production de bovins (viande et lait) demeure un des enjeux majeurs du renouvellement des générations agricoles de la région.

Productions proposées dans les offres

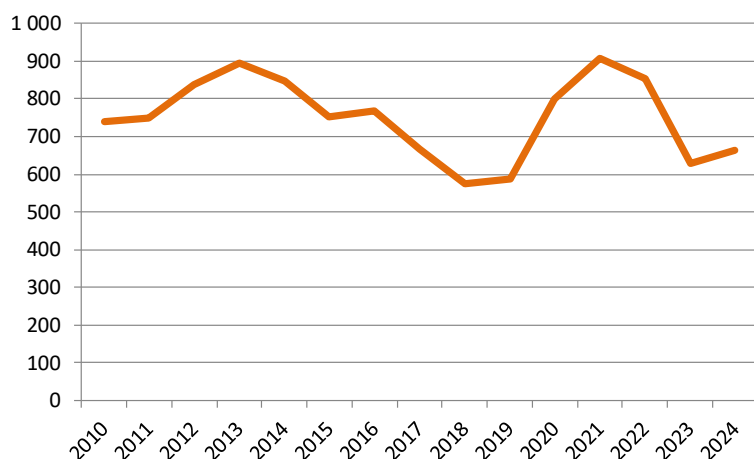


Le Répertoire Départ Installation

Une augmentation des demandes

En 2024, **663** nouveaux candidats se sont inscrits aux RDI en Nouvelle-Aquitaine. Après 3 fortes années, on observe un ralentissement des démarches d'inscriptions. Les départements qui présentent un nombre d'offres important sont aussi ceux qui rencontrent le plus de candidats comme la Dordogne ou les Deux-Sèvres.

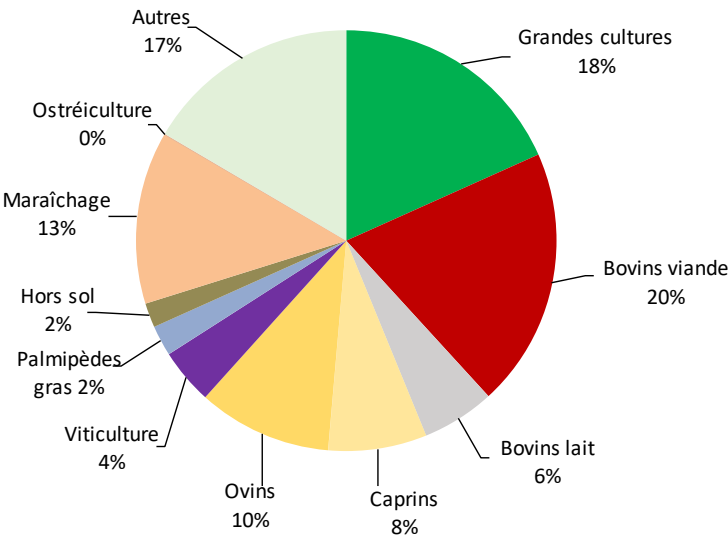
Inscriptions annuelles porteurs de projet



Le Répertoire Départ Installation

- **95 %** des candidats inscrits au RDI cherchent à s'installer pour la première fois, 3/4 l'envisage sous forme individuelle.
- **68 %** d'entre-eux sont des hommes, souvent originaires du département, qui recherchent une exploitation. On retrouve aussi des familles ou des couples en recherche d'exploitations pour des projets de vie ou des projets de réinstallation. Le contexte particulier des deux dernières années, a déclenché l'arrivée de nouveaux profils de personnes en réinsertion professionnelle. Moins formés « techniquement », ces candidats nécessitent des parcours d'accompagnement différents.
- La catégorie des **+ de 40 ans** est celle qui a le plus progressé ces dernières années (28 % des candidats).
- Les productions ciblées sont très diversifiées avec toutefois une évolution sur la recherche d'exploitations de taille plus modeste.

Productions recherchées par les candidats



Cette phase est propice à de nouvelles orientations, voire à des remises en question globales des modes de production (le développement des circuits courts avec des liens territoriaux plus affirmés). Il n'en demeure pas moins que ces situations de ruptures nécessitent beaucoup de précautions et d'accompagnements humains pour faciliter la transmission.

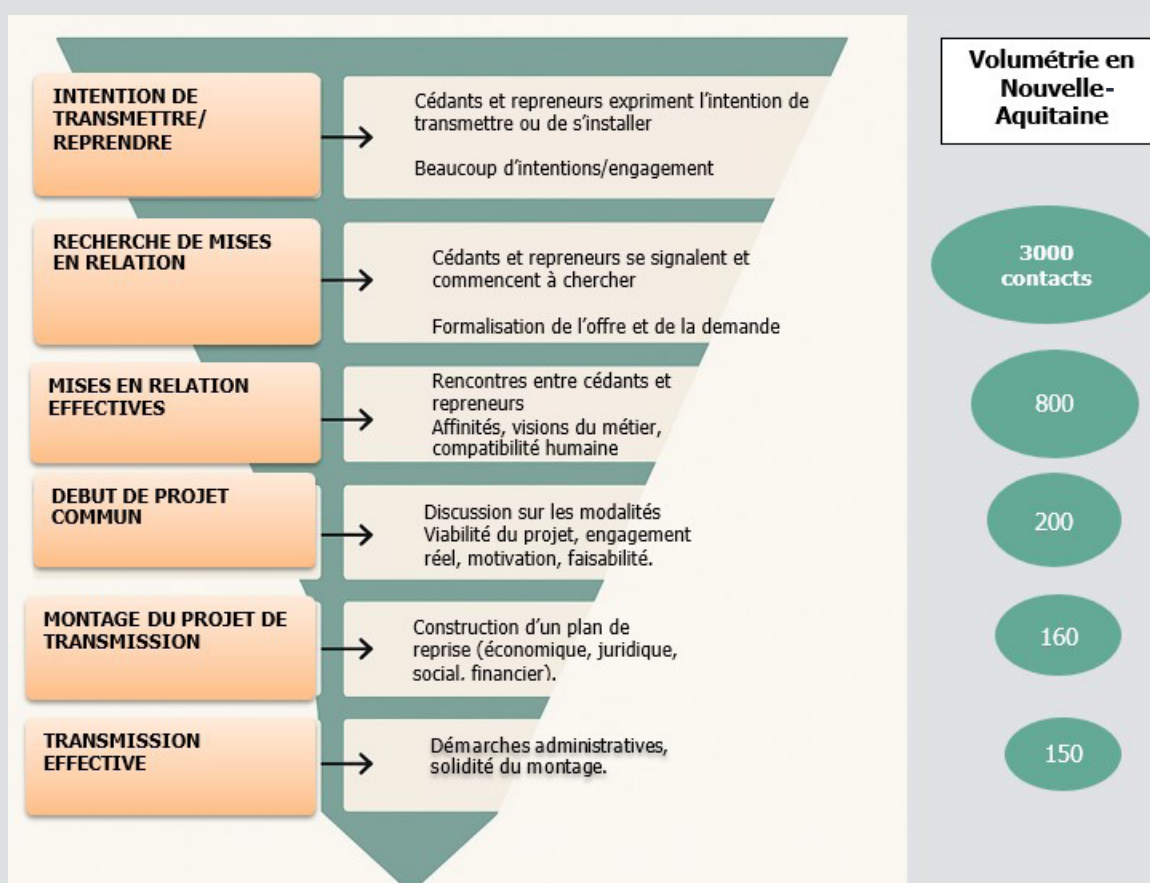
Profil des candidats inscrits au RDI	Hommes	Femmes	- 25 ans	de 25 à 39 ans	40 ans et +	Inscriptions porteurs de projet 2024
Charente	70 %	30 %	19 %	52 %	29 %	90
Charente-Maritime	65 %	35 %	24 %	51 %	25 %	59
Corrèze	58 %	42 %	14 %	52 %	34 %	88
Creuse	76 %	24 %	34 %	40 %	25 %	52
Dordogne	63 %	37 %	3 %	65 %	32 %	80
Gironde	60 %	40 %	60 %	20 %	20 %	10
Landes	74 %	26 %	27 %	56 %	17 %	39
Lot-et-Garonne	80 %	20 %	15 %	57 %	28 %	66
Pyrénées-Atlantiques	66 %	34 %	8 %	58 %	34 %	46
Deux-Sèvres	75 %	25 %	21 %	53 %	25 %	91
Vienne	69 %	31 %	15 %	60 %	25 %	11
Haute-Vienne	56 %	44 %	10 %	55 %	35 %	31
NOUVELLE-AQUITAINE	69 %	31 %	18 %	54 %	28 %	663

FOCUS / LES MISES EN RELATION

Les mises en relation jouent un rôle central dans la réussite d'une transmission agricole hors du cadre familial. Elles permettent de relier les cédants avec des porteurs de projet à la recherche d'une exploitation. Ces rencontres sont facilitées par des dispositifs comme le Répertoire Départ Installation (RDI) au sein des Chambres d'agriculture, ou encore par les ADEAR. Ces structures organisent des entretiens, forums, journées de rencontre ou encore des visites d'exploitations. L'objectif est de créer un climat de confiance, de vérifier la compatibilité des projets et de favoriser une transition progressive. Ce processus est de plus en plus renforcé par l'implication d'opérateurs économiques : coopératives, filières, groupements de producteurs, CUMA, etc. Ces acteurs facilitent l'intégration du repreneur dans un réseau professionnel. Leur implication renforce la pertinence des projets et la continuité des exploitations sur les territoires. On distingue deux approches de mise en relation : individuelle et collective.

- La mise en relation individuelle permet un accompagnement personnalisé entre un cédant et un repreneur. Elle favorise la confiance, l'écoute en profondeur et l'adaptation aux besoins spécifiques du binôme. Elle est idéale pour aborder des sujets sensibles et émotionnels.
- La mise en relation collective réunit plusieurs cédants et repreneurs dans un cadre d'échanges ouverts (ateliers, visites, forums). Elle favorise l'émulation, le partage d'expériences et la construction de réseaux. C'est un levier puissant pour élargir les perspectives.

Les deux approches sont complémentaires : le collectif pour s'inspirer, s'ouvrir, et l'individuel pour approfondir la relation et sécuriser la transmission en Nouvelle-Aquitaine.



FOCUS / ACCOMPAGNEMENTS REALISÉS DANS LE CADRE DE LA TRANSMISSION EN NOUVELLE-AQUITAINE

La transmission d'une exploitation agricole est une étape complexe, mêlant enjeux humains, économiques, juridiques et fiscaux. Être accompagné permet de sécuriser cette transition. Les conseillers mobilisés s'inscrivent le plus souvent dans des accompagnements personnalisés nécessitant de l'expertise, des compétences et du temps car le cheminement d'une transmission est un processus à étapes.

Le diagnostic d'exploitation à céder

Au-delà de la clarification des intentions du cédant, la phase de diagnostic est cruciale car elle permet de faire un état des lieux complet de l'exploitation et d'identifier les points à améliorer ou à anticiper.

Quand il est réalisé par une structure agréée par la DRAAF (dans le cadre AITA), l'exploitant peut bénéficier d'une aide de 1 500 € (plafonnée à 80 % des dépenses engagées).

En 2024 plus d'une centaine d'exploitations a activé ce dispositif sur la région.

La valeur de l'entreprise

Maîtriser la valeur de son entreprise agricole permet au cédant de connaître précisément ce qu'il transmet : terres, bâtiments, matériel, cheptel, stocks, mais aussi savoir-faire et potentiel économique. Cette évaluation objective est indispensable pour fixer un prix juste, éviter les conflits, rassurer les repreneurs et faciliter l'accès au financement. Elle permet également d'anticiper les conséquences fiscales (plus-values, droits de mutation) et de choisir les bons outils juridiques (donation, vente, location, etc.). Une valorisation bien menée prend en compte non seulement les éléments comptables, mais aussi les aspects humains, environnementaux et les perspectives de développement. Elle contribue à la pérennité de l'exploitation, à la réussite du projet du repreneur et à la reconnaissance du travail accompli par le cédant.

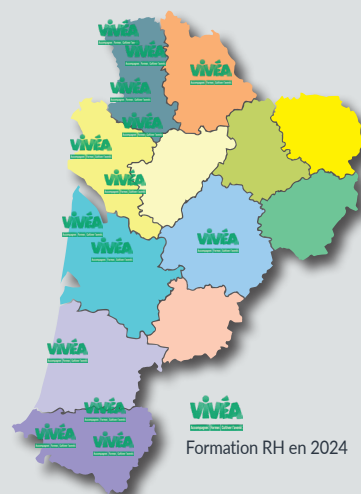
L'accompagnement sur les aspects humains

La transmission d'une exploitation agricole ne se limite pas à un transfert de biens matériels ; elle implique aussi une dimension profondément humaine. Prendre en compte les aspects humains, c'est reconnaître les émotions, les attentes et les valeurs du cédant, souvent attaché à une vie de travail et à un patrimoine familial. C'est aussi comprendre les motivations, les besoins et les projets du repreneur, qui doit s'approprier un outil de travail et s'y projeter durablement. Une bonne communication entre les parties est essentielle pour instaurer la confiance, éviter les malentendus et faciliter la transition.

Dans la plupart des parrainages, cette préoccupation fait l'objet d'un accompagnement spécifique grâce à du conseil individuel ou collectif (Formation).

Le réseau Chambres d'agriculture est engagé sur les 2/3 des formations proposées sur ce sujet.

Depuis 2 ans les filières lait (bovins et caprins) accompagnent financièrement les exploitations qui s'inscrivent dans ces démarches nécessitant de l'accompagnement sur les aspects humains.



Les installations-transmission accompagnées par le RDI

L'action du répertoire peut être évaluée selon son efficacité, en s'appuyant principalement sur l'indicateur d'installation, qui mesure le nombre d'initiatives, projets ou bénéficiaires effectivement mis en place ou installés à la suite de l'accompagnement. Cet indicateur reflète la capacité du répertoire à transformer les intentions ou candidatures en réalisations concrètes.

Types d'installations réalisées via le RDI

	Installations avec DJA	Installations sans DJA	dont + de 40 ans	ré-installations	Total 2024
Charente	9	2	1	1	11
Charente-Maritime	8	3	1	0	11
Corrèze	8	3	0	1	11
Creuse	2	1	1	0	3
Dordogne	10	4	0	0	14
Gironde	1	0	0	0	1
Landes	4	0	0	0	4
Lot-et-Garonne	1	2	0	0	3
Pyrénées-Atlantiques	7	1	1	0	8
Deux-Sèvres	31	2	1	2	33
Vienne	2	3	2	0	5
Haute-Vienne	1	0	0	0	1
NOUVELLE-AQUITAINE	84	21	7	4	105

Sources : Chambres d'agriculture Nouvelle-Aquitaine

■ Les RDI proposent aussi des opportunités d'installations et de réinstallations à des candidats ne pouvant pas prétendre à la DNJA (+ de 40 ans, non diplômés, etc.).

Cela représente 20 % des installations accompagnées par le RDI sur lesquelles les dispositifs prêts d'honneur (IANA) sont souvent utilisés.

■ L'indicateur « installation » est nécessaire mais pas suffisant. Il mesure uniquement le passage à l'acte (installation effective), sans tenir compte des autres étapes du parcours (information, accompagnement, préparation). Il occulte d'autres impacts indirects du répertoire : montée en compétences, orientation vers d'autres dispositifs, mise en réseau, etc.

Pour évaluer pleinement l'efficacité du RDI, il faut aussi prendre en compte :

- la qualité des projets accompagnés,
- la durabilité des exploitations transmises,
- et l'impact territorial et humain du dispositif.

Vos prises de note :

[illegible]



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE**
NOUVELLE-AQUITAINE



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Avec la participation financière
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,
dans le cadre du programme national
pour l'accompagnement de l'installation
et de la transmission en Agriculture.



*S'installer
et transmettre
en agriculture*

Retrouvez toutes
les informations
pratiques au PAIT
de votre
département

PAIT 16 (Charente) - 05 45 24 49 67

PAIT 17 (Charente-Maritime) - 07 63 00 22 12

PAIT 19 (Corrèze) - 05 55 21 55 53

PAIT 23 (Creuse) - 05 55 61 50 41

PAIT 24 (Dordogne) - 05 53 35 88 83

PAIT 33 (Gironde) - 05 35 38 06 08

PAIT 40 (Landes) - 05 58 85 44 00

PAIT 47 (Lot-et-Garonne) - 05 53 77 83 60

PAIT 64 (Pyrénées-Atlantiques) - 0 800 505 507

PAIT 79 (Deux-Sèvres) - 05 49 77 10 39

PAIT 86 (Vienne) - 05 49 44 74 74

PAIT 87 (Haute-Vienne) - 05 87 50 42 33